

UNESCO

CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL
COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

25ème session ordinaire
(11 - 16 décembre 2001)
Helsinki (Finlande)

ÉVALUATIONS DES BIENS CULTURELS

-- Addendum --

Préparées par le
Conseil International des Monuments et des Sites
(ICOMOS)

Les évaluations de l'UICN et de l'ICOMOS sont destinées en priorité aux membres du Bureau et du Comité du patrimoine mondial. Un nombre limité de copies est à votre disposition au secrétariat.
Merci.



2001

Troodos (Chypre)

No 351bis

Identification

Bien proposé Eglises peintes de la région de Troodos - Palaichori, église Ayia Sotira (église de la Transfiguration du Sauveur) – (extension)

Lieu Région de Troodos, district de Nicosie

État partie Chypre

Date 3 juillet 2000

Justification émanant de l'État partie

L'église de la Transfiguration du Sauveur (Ayia Sotira) à Palaichori appartient au type architectural des édifices ayant une toiture en pente recouverte de tuiles plates crochetées. On ne trouve nulle part ailleurs ce type de toiture adaptée à une église byzantine, ce qui fait du groupe des églises à toiture en bois de Chypre un exemple unique de l'architecture religieuse.

Les peintures murales ornant les murs de l'église et datant du XVI^e siècle sont également d'une importance universelle.

Critères i, ii, iii, iv, vi

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *monument*.

Histoire et description

Histoire

Bien que la dernière ligne de l'inscription où figurait la date de la construction et de la décoration de l'église de la Transfiguration du Sauveur (Ayia Sotira) ait été effacée, les recherches menées par des spécialistes les situent au début du XVI^e siècle. Pour ce qui concerne les peintures murales qui ornent l'intérieur de l'église, les études iconographiques et stylistiques comparatives avec des églises de la région (églises de la Sainte-Croix à Agiasmati, 1494 et Saint-Mamas à Louveras, 1495, Saint-Sozomenus, 1513 et de l'Archange-Panagia Theotokos, 1514 à Galata), ont permis de les dater de la deuxième décennie du XVI^e siècle. Au début du XVII^e siècle, un mur d'enceinte est érigé sur les flancs sud et ouest de l'édifice.

Description

L'église de la Transfiguration du Sauveur est un type de construction caractéristique de la région montagneuse de Troodos. Il s'agit d'un petit édifice, de plan rectangulaire avec une petite abside orientale, couvert d'un toit en bâtière. Des niches ont été ménagées dans les murs latéraux.

Cette église se distingue tout particulièrement par son très riche décor de peintures murales. Sur les murs latéraux, les peintures sont distribuées sur deux registres alors que le mur ouest comprend trois registres plus le pignon. Les scènes du Nouveau Testament se déroulent sur le registre supérieur et les grandes figures des saints ornent la partie inférieure des murs.

Le cycle du Nouveau Testament s'ouvre avec l'Annonciation sur le mur est, se poursuit sur le pignon à l'ouest avec la Crucifixion pour s'achever avec la Descente de l'Esprit Saint au nord.

Plusieurs scènes du Nouveau Testament montrent l'existence de rapports entre la peinture de Chypre et celle de l'art chrétien d'Occident du point de vue stylistique et iconographique. Dans la Crucifixion, si la représentation des voleurs remonte au début de l'art byzantin, certains traits rappellent l'art d'Occident. Pour la Résurrection, le peintre a eu recours à l'iconographie occidentale qui montre le Christ sortant du tombeau et les trois soldats endormis au premier plan. Le décor architectural qui figure à l'arrière plan de plusieurs scènes dont le Repas chez Abraham n'est pas sans rappeler une influence italienne.

L'abside accueille la représentation de la Cène, une des compositions magistrales de l'église. Le Christ apparaît deux fois derrière la table, à gauche, il distribue le pain aux douze apôtres et à droite, le vin, scène de laquelle Judas est exclu. Bien que le traitement des draperies des personnages rappelle celui des peintures du XIV^e siècle, celui particulier des visages avec sa lumière diffuse confère une certaine émotion à l'ensemble. Dans la Cène, les apôtres sont habituellement disposés par six de part et d'autre du Christ et il ne subsiste à Chypre que deux peintures dans lesquelles les douze apôtres sont représentés deux fois dont celle-ci. L'autre se trouve dans l'église Saint-Nicolas près de Galataria, édifice qui ne figure pas dans le groupe d'églises déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.

La scène de la Thisia (le Sacrifice) offre la particularité de montrer le Christ Enfant tant dans la patène que le calice sous le voile de soie soutenu par deux anges. Dans l'art byzantin, le Christ Enfant n'apparaît habituellement que dans l'un des deux vases sacrés.

Le style particulier des peintures murales de l'église de la Transfiguration du Sauveur qui la situent aux limites de l'école crétoise de peinture du XVI^e siècle, déjà signalé dans la Cène, apparaît plus nettement dans les figures des saints au registre inférieur des murs. Mais déjà, la Vierge Marie représentée dans la voûte d'abside est dépeinte avec plus de simplicité notamment pour ce qui est du traitement de ses vêtements où les plis complexes et soulignés sont abandonnés en comparaison avec les peintures du même thème d'autres églises de la région de Troodos de la fin du XV^e siècle (par exemple à l'église de l'Archange Michel de Pedoulas, 1474). Mais, ce qui reste le plus novateur est le traitement du visage de la Vierge Marie dont la lumière

est soulignée par de délicats traits de peinture blanche qui rayonnent pour créer une expression de joie.

Les visages des saints du registre inférieur de l'église tels celui de saint Antoine ou celui de saint André sont traités avec une grande variété, comme s'il s'agissait de portraits, en utilisant de multiples rehauts de peinture blanche.

Gestion et protection

Statut juridique

L'église de la Transfiguration du Sauveur est la propriété de l'Eglise de Chypre et du Comité local de l'Eglise. Tout en étant un bien privé, l'église proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial est classée Monument Ancien (N2/40) et protégée selon les dispositions de la loi fondamentale de 1931 sur les Antiquités. Selon cette loi, toute intervention requiert l'approbation des autorités compétentes (département des Antiquités, ministère de la Communication et des Travaux publics). Des peines sévères sont prévues en cas de violation de la législation.

Par ailleurs, cette loi prévoit que les monuments classés soient entourés d'une zone de contrôle dans laquelle la hauteur et le style architectural de toute nouvelle construction sont soumis à un contrôle. Le département des Antiquités et les autorités locales ont déjà procédé à la démolition d'un bâtiment récent à proximité de l'église.

Gestion

La gestion du bien proposé pour inscription revient au département des Antiquités, ministère de la Communication et des Travaux publics, en collaboration avec l'Eglise de Chypre et le Comité local de l'Eglise. Le département des Antiquités est responsable des travaux de réparation de l'église et de la conservation des peintures murales.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

L'église de la Transfiguration du Sauveur est placée sous la responsabilité du département des Antiquités depuis 1935. Les travaux portant sur la structure de l'édifice ont été réalisés par le département en collaboration avec les autorités religieuses compétentes. Dès 1963, les spécialistes du département ont réalisé le nettoyage et entrepris les mesures de conservation des peintures murales. Depuis, ces interventions se sont poursuivies lorsqu'elles s'avéraient nécessaires.

L'église est actuellement dans un bon état de conservation. Toutefois, des mesures de protection devraient être prises pour faire face à l'augmentation du nombre de visiteurs.

L'amélioration des environs immédiats de l'église fait l'objet d'un Plan paysager qui est en cours de préparation. Ce plan prévoit aussi l'aménagement d'un centre d'information, de services sanitaires et d'une signalétique pour les visiteurs. La mise en œuvre de ce plan sera placée sous la responsabilité du département des Antiquités, le

Comité local de l'Eglise, l'Eglise de Chypre et les autorités locales.

L'église a conservé sa destination d'origine de lieu de culte et bien que le nombre de visiteurs ne soit pas très important, des mesures de protection devraient être prises pour faire face à un éventuel accroissement du nombre de visiteurs.

Authenticité

L'église de la Transfiguration du Sauveur répond au critère d'authenticité tant pour sa conception, les matériaux, son exécution et sa fonction. Les travaux nécessaires de conservation de la structure et des peintures murales n'ont en rien altéré l'authenticité du monument.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue en mission à Chypre au mois d'avril 2001.

Caractéristiques

Les remarquables peintures murales « post-byzantines » de l'église de la Transfiguration du Sauveur (Ayia Sotira) à Palaichori proposent un cycle complet de peinture de la deuxième décennie du XVI^e siècle. Elles ont une iconographie, un style et une technique qui proviennent de différentes sources et elles annoncent, par certaines caractéristiques, l'école crétoise de peinture du XVI^e siècle. Cette église de par son architecture et sa décoration forme un tout et complète l'ensemble des neuf églises peintes de la région de Troodos déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères ii, iii et iv.

Analyse comparative

Les spécialistes que l'ICOMOS a consulté pour cette proposition d'extension des Eglises peintes de la région de Troodos ont confirmé qu'il n'existait pas dans la région d'église du début du XVI^e siècle comparable à celle de l'église de la Transfiguration du Sauveur à Palaichori.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

La qualité de cette église est indéniable et elle la rend propre à l'ajout au groupe d'églises déjà inscrites. Toutefois, l'ICOMOS estime que l'État partie devrait être invité à achever l'évaluation de toutes les autres églises de ce type et de cette période dans la région de Troodos et de re-soumettre la proposition d'inscription de l'église de la Transfiguration du Sauveur (Ayia Sotira) à Palaichori avec d'autres églises qu'il considère dignes d'être inscrites.

A sa réunion de juin 2001, le Bureau a adopté la recommandation de l'ICOMOS. Le 29 octobre, l'État partie a annoncé à l'UNESCO que, « À ce stade, il n'a pas l'intention de soumettre d'autres extensions de ce site. Si, toutefois, par la suite il était décidé de revenir sur cette intention, une éventuelle nouvelle proposition d'inscription serait accompagnée d'une étude comparative ».

Selon l'ICOMOS, cette réponse est quelque peu ambiguë, dans la mesure où l'État partie laisse la porte ouverte à la possibilité de proposer des extensions complémentaires. L'ICOMOS estime que l'État partie devrait d'ores et déjà réaliser l'étude comparative de toutes les églises de la région de Troodos, de manière à fournir un fondement intellectuel et pratique solide pour une seule extension multiple (dont l'église de la Transfiguration ferait sans nul doute partie).

Recommandation de l'ICOMOS

Que l'examen de cette proposition d'extension soit *différé* en attendant que soit réalisée une évaluation complète de toutes les églises de Troodos et identifié un groupe définitif d'églises qui pourrait être proposé comme extension du bien déjà inscrit.

Recommandation du Bureau

Que cette proposition d'inscription soit *renvoyée* à l'État partie pour un complément d'informations concernant leur volonté de soumettre d'autres extensions de ce site à l'avenir. Dans cette éventualité, l'État partie sera encouragé à soumettre une étude comparative.

ICOMOS, novembre 2001

Acre (Israël)

No 1042

Identification

Bien proposé La vieille ville d'Acre

Lieu Galilée occidentale

État partie Israël

Date 30 juin 2000

Justification émanant de l'État partie

Tout au long de son existence, Acre a été un exemple exceptionnel de symbiose entre différentes cultures et valeurs. Sa situation géographique en fait un point de rencontre entre l'est et l'ouest. De par les luttes auxquelles se sont livrées les diverses cultures pour le contrôle de la cité, toutes les parties ont été exposées aux influences des autres.

Le caractère unique d'Acre se fait sentir lorsque l'on examine la ville des Croisés, qui ont amené avec eux en Terre Sainte la technologie de construction européenne, tout en se servant des matériaux du cru et en construisant selon les divers impératifs dictés par la situation géographique de la ville. Leur relation avec le lieu et la population locale a abouti au développement de la cité hybride de cette époque, à laquelle nulle autre ville européenne ne peut être comparée.

Acre évolua pendant 200 ans, atteignant son apogée mondiale à l'époque où elle était la capitale des Croisés, et la principale porte d'entrée, pour beaucoup de visiteurs, en Terre Sainte. L'autre exemple du caractère exceptionnel de la ville est le rôle que joua Acre dans les plans ottomans de construction. Lorsque les Mamelouks prirent la ville, ils tentèrent d'enterrer la cité d'origine. Cependant, pendant la reconstruction du XVIII^e siècle, les édifices originaux des Croisés servirent de fondations aux nouveaux bâtiments, ce qui conserva ainsi le tracé urbain fondamental de l'époque des Croisades.

Critère ii

Acre est le vivant témoin de l'existence de deux cultures aujourd'hui éteintes : celle des Croisés en Terre Sainte et celle des Ottomans. Seule la Terre Sainte pouvait voir naître une ville de pèlerins et de Croisés comme Acre. Au fur et à mesure de l'évolution de la région, Acre devint la seconde ville majeure du pays, derrière Jérusalem.

De par son ancien statut de capitale du royaume franc en Terre Sainte, Acre offre aujourd'hui des témoignages uniques du mode de vie particulier des Croisés, qui ne dura

qu'un bref laps de temps, au regard de l'Histoire, avant de disparaître. C'est dans la ville basse que l'on trouve le plus de témoignages de cette culture et de ce mode de vie : là demeurent une multitude de vestiges archéologiques, magnifiquement préservés depuis des centaines d'années. Il suffit de flâner aujourd'hui dans la vieille ville d'Acre pour s'imprégner de la culture ottomane, grâce au degré inhabituel de préservation de ce style de vie dans l'enceinte de la ville et à sa situation géographique, et cela en dépit du fait que l'évolution des conditions socio-économiques ait provoqué un exode massif des classes les plus aisées.

Critère iii

Acre est un exemple de peuplement et d'utilisation des sols par un grand nombre de gens par des moyens militaires, dans un objectif religieux précis. En fait, ce peuplement n'avait pas pour cible la ville elle-même, qui n'était qu'un marche-pied vers Jérusalem. C'est pourquoi Acre présentait à la fois les aspects d'une ville de garnison et ceux d'une ville étape. Cette forme de peuplement, s'inscrivant dans un processus historique sur un bref laps de temps, est unique.

Les Croisés créèrent sur cette terre une nouvelle culture, qui ne cherchait ni à perpétuer son influence sur la culture locale, ni à absorber l'influence de cette dernière. Ainsi, l'Acre des Croisés cessa d'exister dès sa prise par les Mamelouks et la fin des Croisades. Le mode de vie particulier en vigueur jusqu'à cette date cessa brusquement d'exister.

Critère v

Acre est directement liée à plusieurs événements mondiaux historiques, ainsi qu'au bahaïsme.

En 1189, les Croisés, menés par le roi Guy de Lusignan, assiégèrent Acre : une opération qui dura deux ans et resta sans rivale dans les contes des guerres médiévales, dans le monde chrétien comme dans le monde musulman. Saladin, Richard Cœur de Lion et Philippe II prirent tous part à la guerre, et Acre se rendit aux forces croisées le 12 juillet 1191. Elle connut alors son âge d'or, en qualité de capitale du second royaume franc, de 1191 à 1291. Elle se dressait à la jonction de routes internationales, et était un important centre commercial entre l'Europe et l'Asie. En 1291, la ville fut finalement conquise par les musulmans, et systématiquement détruite sur les ordres du sultan al-Ashraf.

En 1799, Acre se tailla une renommée mondiale, car l'armée de Napoléon, après un long siège, ne parvint pas à la prendre. Les défenseurs de la cité, avec l'aide active des Anglais, parvinrent à repousser les forces françaises et à les forcer à se retirer. Le « Tell d'Akko », jadis nommé « colline du roi Richard », est rebaptisé « Tell de Napoléon ». L'échec du siège d'Acre marque un tournant décisif dans le règne de Napoléon.

En 1868, Bahá'ulláh arriva à Acre, prisonnier de l'empire ottoman. Il y passa les 24 dernières années de sa vie, d'abord emprisonné dans la forteresse de la ville, puis assigné à résidence dans un petit bâtiment de la vieille ville. C'est durant son séjour à Acre que Bahá'ulláh écrit son œuvre majeure, celle qui énonce les lois et préceptes suivis par les adeptes du bahaïsme. Il fut libéré vers la fin

de l'année 1870 et s'en fut vivre sur une propriété proche, en dehors de l'enceinte de la ville. Il y mourut en 1892. Sa dépouille y est enterrée, et sa tombe demeure aujourd'hui encore un lieu saint de pèlerinage pour le bahaïsme.

Pendant le mandat britannique en Palestine, neuf résistants combattant pour la liberté furent exécutés dans la salle des potences, une partie de la prison britannique occupant la citadelle.

Critère vi

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

Histoire et description

Histoire

Dans l'Antiquité, Acre se dressait sur le Tell d'Akko (ou Tell El Fukhar), à 2,5 km environ à l'est de la vieille ville. Le peuplement de la colline semble avoir commencé au début de l'âge de bronze (vers 3000 avant J.-C.). Aux alentours de 1900 avant J.-C., la ville est fortifiée au moyen d'un haut rempart de terre, doté d'une porte de briques orientée vers la mer.

Acre est fondée sur la péninsule pendant la période hellénistique (IIIe-IIe siècles avant J.-C.) et baptisée Ptolémaïs, du nom de son fondateur, Ptolémée II, roi d'Égypte. Il subsiste de cette période des traces de fortifications, un mur et une tour. Acre, de par sa position stratégique et son port naturel, devient un centre international de commerce.

La ville tombe aux mains des Romains lors de la conquête d'Israël et, au Ier siècle de notre ère, prend le statut de *colonia*. Les premiers pèlerins chrétiens traversent Acre pour se rendre à Jérusalem. En 330, à la période byzantine, la terre d'Israël passe sous le contrôle de l'empire romain oriental. C'est une ère d'expansion économique et démographique, qui voit s'ériger des centaines d'églises et de monastères partout en Terre Sainte. Les grandes villes s'agrandissent encore et sont encerclées de nouveaux systèmes de fortifications ; quant à Acre, elle conserve son statut de principal port d'Israël.

Au début de la période arabe (638–1099), nombre des cités du pays sont abandonnées et détruites. L'importance d'Acre en tant que port international décroît, et les limites de la ville sont révisées afin d'inclure plusieurs quartiers autour du port, où stationne une flotte musulmane. La reprise économique d'Acre prend son essor aux Xe et XIe siècles ; le port et les remparts de la ville sont reconstruits.

La période croisée d'Acre commence en 1104, cinq ans après la chute de Jérusalem. Baudouin Ier, roi de Jérusalem, et la flotte commerciale génoise s'associent pour assiéger Acre depuis la terre et la mer, jusqu'à ce que la ville tombe aux mains des Croisés. Un nouveau modèle particulier de peuplement évolue alors, caractérisé par des

quartiers bien définis et autonomes. Le roi s'installe dans le quartier nord de la ville, où il construit un palais fortifié.

Les marchands génois, vénitiens et pisans bâtissent des quartiers autonomes à proximité du port. Par ailleurs, les ordres militaires s'installent non loin – les Hospitaliers au nord de la ville et à l'ouest du palais, les Templiers au sud-ouest de la ville, et les chevaliers teutoniques près de la muraille orientale. Les autres quartiers importants sont ceux du Patriarche (où fut construite l'église de la Sainte-Croix, principale cathédrale d'Acre), des marchands français (le quartier provençal) et des marchands anglais. Des marchands musulmans et juifs s'installent également dans la ville.

Beaucoup d'édifices publics sont érigés – bâtiments fortifiés, églises, bains publics, boulangeries, cours et hôtels pour les pèlerins et les marchands, halles de marché – mais aussi des résidences privées. Pendant les deux siècles qu'elle passe sous la houlette des Croisés, Acre se transforme en une ville commerciale riche et prospère. Mieux que toute autre, elle symbolise les échanges entre les cultures orientale et occidentale.

En 1187, après la débâcle de Hattin et la destruction de l'armée des Croisés, les Musulmans conquièrent toute la terre d'Israël, et Acre leur appartient pendant quatre ans. Ce n'est qu'en 1191 que la Troisième Croisade, menée par Richard Cœur de Lion, aboutit à la reconquête d'Acre et des côtes septentrionales d'Israël. Un second royaume franc est instauré : Acre en est la capitale, car les Croisés n'ont pu reprendre Jérusalem.

De 1191 à 1291, le deuxième royaume des Croisés étend ses frontières. De nouveaux quartiers sont construits, tels Monmizar, au nord, et Acre est dotée d'un nouveau double rempart. D'autres palais, églises et bâtiments publics sont érigés, à une époque où, en Occident, on passe du style roman au gothique : une évolution du style reflétée à Acre, où de récentes fouilles ont révélé des bâtiments illustrant la transition entre les deux styles et l'établissement du style gothique au XIIIe siècle.

La période mamelouke (du nom des souverains musulmans d'Égypte) commence en 1291 avec la conquête d'Acre et se poursuit jusqu'en 1517. La ville est détruite et totalement désertée ; seuls subsistent quelques bâtiments autour du port.

À la période ottomane (1517–1917), les pèlerins et les marchands qui visitent Acre aux XVIe et XVIIe siècles la décrivent comme une ville fantôme, où se dressent encore quelques rares structures de l'époque des Croisés, certaines émergeant de la terre, d'autres enfouies. La reconstruction ne commence qu'au milieu du XVIIIe siècle, sous Daher El Amar, qui rénove le port, y installe officiels et marchands, se fait bâtir un palais et reconstruit les fortifications.

L'érection de l'Acre ottomane aux XVIIIe et XIXe siècles enterre les vestiges de la cité des Croisés et, ainsi, les préserve. En 1799, le nom d'Acre accède à la célébrité mondiale, lorsque Napoléon ne parvient à prendre la ville, alors sous l'égide du souverain turc Ahmed El Jazar, après un long siège.

Au XIXe siècle, Acre jouit d'un renouveau de croissance économique. Des mosquées, des bains publics et des caravansérails sont construits. De riches marchands s'y installent, et construisent de grandes demeures dans le style néo-classique oriental de la fin du XIXe siècle.

En 1868, Bahá'ulláh, fondateur du bahaïsme, arrive à Acre, prisonnier de l'empire ottoman. Il y passera les 24 dernières années de sa vie, d'abord emprisonné dans la forteresse de la ville, puis assigné à résidence dans un petit bâtiment de la vieille ville. C'est durant son séjour à Acre que Bahá'u'lláh écrit son œuvre majeure, celle qui énonce les lois et préceptes suivis par les adeptes du bahaïsme. Il est libéré vers la fin de l'année 1870 et s'en va vivre sur une propriété proche, en dehors de l'enceinte de la ville. Il y meurt en 1892. Sa dépouille y est enterrée, et sa tombe demeure aujourd'hui encore un lieu saint de pèlerinage pour les adeptes du bahaïsme.

Après la prise d'Acre en 1918 et le mandat de la Ligue des Nations qui leur donne le contrôle de la Palestine, les Britanniques transforment la forteresse en prison. Plusieurs éminents colons juifs y sont emprisonnés, et des pendaisons y ont lieu. Les Britanniques étendent la ville au-delà des murailles, construisant des habitations et des bâtiments administratifs. Toutefois, ils ne font rien pour altérer le tissu de vie dans l'enceinte de la vieille ville. Le port tombe en désaffection lorsque le port de Haïfa, plus moderne, le supplante.

Lors de la guerre d'indépendance d'Israël, les Juifs prennent Acre le 16 mai 1948. Au départ, seuls quelques résidents musulmans demeurent dans la vieille ville, mais après la fin de la lutte, beaucoup d'Arabes palestiniens venus d'autres villes arrivent pour s'installer dans les vieux quartiers, tandis que les Juifs s'installent en grand nombre dans les nouveaux. Actuellement, les cinq mille habitants de la cité fortifiée sont exclusivement arabes, avec quelques 80 % venus d'autres régions d'Israël.

Description

La ville bâtie se compose de deux niveaux :

La ville des Croisés, dont il ne reste principalement que des vestiges souterrains partiellement mis à jour et dans un très bon état de conservation – remparts, quartiers (Hospitalier, génois, pisan, vénitien, *Burgus Novos*, etc.), des voies à ciel ouvert et couvertes, des monuments, des tunnels de drainage, des systèmes de passages secrets, des échoppes et des habitations.

La ville ottomane, érigée sur les ruines de la ville croisée, utilisant les structures antérieures comme fondations et aidant ainsi à préserver les vestiges et le tracé de la ville. La ville ottomane se caractérise par ses allées étroites, ses monuments et ses habitations dotées d'une cour intérieure.

Le système de fortifications, qui comprend les remparts, les portes, les tours et les douves. Les murailles sont construites en plusieurs étapes entre 1750 et 1840. Elles incluent les vestiges de la muraille Daher-El-Umar (construite en 1750–1751) et sa porte du Lion, la muraille El-Jazar, et les portes de la ville (la porte de la Terre, construite par El Jazar, la porte de la Mer, et deux entrées dans les murs du nord ouvertes en 1910).

Deux éléments du système d'approvisionnement en eau subsistent : les vestiges de l'aqueduc, construit par Dahar el Umar ou par El Jazar, qui apportait de l'eau depuis la fontaine Kabri jusqu'à la ville et alimentait les bains et la fontaine publics, et un réservoir à cinq voûtes en tonnelle ottomanes.

On compte plusieurs tombeaux de cheikhs et cimetières dignes d'intérêt, notamment le tombeau de Nebi Tzalah dans le cimetière proche de la muraille orientale, celui du cheikh Yanis dans une salle du mur méridional du Jabhane, face la mosquée Jazar, le tombeau du cheikh Ana'am, construit en 1807–1808 par Suliman Pesha, le tombeau du cheikh Az A-dean au nord de la muraille donnant sur la mer (traditionnellement considéré comme le tombeau de Dahar El-Amar), et trois cimetières - le Muzoleom, un cimetière derrière Hann-Shuni et le cimetière de l'église Saint-Georges.

Acre compte quatre églises historiques : l'église de Saint-Jean, bâtie en 1737 par les franciscains, probablement sur l'ancienne église croisée Saint-André, et aujourd'hui utilisée par la communauté catholique romaine, l'église maronite, l'église Saint-André, apparemment érigée sur l'ancienne église croisée Sainte-Anne et aujourd'hui utilisée par l'église grecque-melkite catholique, et l'église Saint-George, l'une des plus anciennes d'Acre, et mentionnée dans une description rédigée par des pèlerins au XVIIIe siècle comme l'église Saint-Nicolas (elle est construite sur des voûtes d'arêtes de l'époque des croisades, ce qui correspond à la description de l'église Sainte-Laurence).

On dénombre huit mosquées dans la vieille ville d'Acre proposée pour inscription. La mosquée El-Jazar, bâtie en 1781 par El-Jazar sur les vestiges de la cathédrale de la Sainte-Croix, est l'une des plus importantes mosquées du pays. Elle abrite des institutions religieuses et une bibliothèque célèbre ; El-Jazar, Suliman Pesha et leurs familles sont enterrés dans la cour. La mosquée El-Zaituna fut construite en 1745 par Husain Abed Elhadi. Des vestiges sont incorporés à cette structure ; l'on croit qu'il s'agit de ceux de l'église des Hospitaliers. Quant à la mosquée Snan-Basha, elle fut bâtie en 1806–1807 par Suliman Pesha au-dessus des ruines de la mosquée édifée par Snan-Basha au XVIe siècle. La mosquée Elmualic était à l'origine une synagogue de la communauté juive d'Acre, et fut transformée en mosquée par Dahar El-Amar en 1746. A l'instar de la plupart des mosquées d'Acre, elle se dresse sur les vestiges d'édifices des croisés : c'est aussi le cas des mosquées A-Ramal (1704) et A-Magdala (1710). La mosquée Shazalia fut construite en 1862 par le cheikh Ali Nur A-Dean El-Yasruti, fondateur du culte Shazalia, dont le corps et ceux de sa famille sont enterrés à proximité. La mosquée El Burg, située près du rempart, au niveau de la porte du Lion, est également importante.

Les deux bains publics sont d'autres exemples superbes de l'architecture islamique à Acre : le grand hammam El-Basha, construit par El-Jazar au XVIIIe siècle, apparemment sur d'anciens bains publics, et le petit hammam construit par Dahar El-Amar au XVIIIe siècle, et utilisé sans interruption jusque dans les années 1940.

Parmi les khans historiques (caravansérails) figurent Khan El Umdan, bâti en 1784 par El-Jazar, Khan El-Farang', construit au XVI^e siècle par des marchands français dans la cour centrale du quartier vénitien de la période des croisades, Khan A-Shauardee, érigé au XVIII^e siècle par Dahar El-Amar, Burg' El-Sultan, une tour de croisés, reconstruite par les Mamelouks et plus tard incorporée au khan, le Khan des Ânes, construit en 1810 et détruit par une explosion dans un dépôt de munitions, et le Khan A-Shune, érigé sous Dahar El-Amar sur les vestiges du quartier pisan.

Deux lieux saints du bahaïsme se trouvent également dans la vieille ville proposée pour inscription : la tour Jabotinsky et la maison Abud.

On y trouve aussi deux marchés : le bazar turc (marché El-Jazar) et le souk El-Abyad (le marché blanc) construit par Dahar El-Amar et reconstruit par Suliman Pasha en 1817, à la suite d'un incendie.

Le principal bâtiment d'État est la citadelle, palais des gouverneurs ottomans et prison pendant le mandat britannique. Elle fut construite sur la citadelle des Hospitaliers, qui comprend les salles des chevaliers, le Grand Munier, la crypte, la « Grand-Salle » et la cour. On pense que le séraïl aurait fait office de palais de justice à l'époque ottomane.

Le tissu urbain de l'Acre contemporaine repose sur les facteurs essentiels suivants :

- La situation géographique d'Acre, dans une baie naturelle, a joué un grand rôle dans son développement en tant que ville portuaire. Son emplacement, sur une péninsule, et son inscription dans des limites définies par ses murailles et par la mer ont imposé un tissu urbain dense, trait caractéristique des villes médiévales.
- La ville des croisés était construite en quartiers bien définis.
- La ville ottomane, pour sa part, se mélangea aux vestiges des croisés, s'en servant comme de fondations. Elle se caractérise par ses blocs et bâtiments élevés autour de cours intérieures.

À première vue, les rues sinueuses et les pâtés de maisons d'Acre semblent n'avoir suivi aucun plan : il est difficile de percevoir un agencement particulier dans la disposition de la ville. Elle a pourtant été soigneusement pensée : elle s'organise autour de deux hiérarchies complémentaires, celle des zones de transit et celles des zones construites et pâtés de maisons.

Les zones construites se composent de quartiers, de pâtés de maisons, de bâtiments individuels et d'appartements. Les complexes d'appartements forment des blocs organisés autour de cours intérieures, se regroupant ensuite en blocs plus importants puis en quartiers.

La limite de chaque composant construit de la ville est définie par des murs.

- Au niveau de la ville, par les remparts fortifiés qui entourent la vieille ville entière, la séparant et la coupant de l'extérieur.

- Au niveau des pâtés de maisons, par des bandeaux de pierre ininterrompus au niveau du sol, qui constituent un « mur ».

- Au niveau des blocs supérieurs, par la formation des cours intérieures.

Acre a pour caractéristique urbaine d'être tournée vers l'intérieur, reflétant le rôle du foyer dans la société musulmane traditionnelle. Les façades des édifices servent à séparer le foyer de la rue, et ainsi à protéger ses habitants. Les étages supérieurs sont plus récents et reflètent clairement l'influence occidentale : moins fermés et confinés, ils sont dotés de grandes fenêtres panoramiques et de balcons.

Les zones de transit sont elles aussi organisées selon un certain principe hiérarchique, identique à celui que l'on trouve dans les zones construites – division et passage graduel :

- Artères principales entre les églises et les places publiques de la ville, et voie périphérique parallèle aux remparts.

- Allées menant des artères principales aux zones construites d'habitations et allées circulaires encerclant les blocs.

- Allées secondaires en cul-de-sac qui s'achèvent dans les blocs, allant habituellement jusqu'aux cours intérieures et assurant parfois la liaison avec une autre artère.

Les grands blocs s'organisent autour de cours intérieures, donnant ainsi l'impression, vue de l'extérieur, de former un tissu très dense et très fermé. À l'intérieur, les cours forment un espace intime qui donnent accès à l'air frais et à la lumière du soleil. Elles peuvent être de styles divers : en rez-de-chaussée, à ciel ouvert ou couvertes, en terrasse sur les toits. Leurs rôles sont multiples : appartement ou habitation, noyau de plusieurs bâtiments regroupés en blocs, ou séparation entre blocs. Elles font partie des caractéristiques typologiques et morphologiques du tissu bâti de la ville.

Gestion et protection

Statut juridique

La vieille ville d'Acre est classée site antique aux termes des dispositions de la loi de 1978 sur les antiquités. L'article 29.a interdit les activités suivantes sans l'agrément préalable du directeur de l'autorité des Antiquités Israéliennes :

- construire, paver, ériger des installations, exploiter une carrière, une mine, forer, inonder, dégager des pierres, labourer, planter ou enterrer ;

- Jeter de la terre, du fumier, des déchets ou des ordures, y compris sur une propriété adjacente ;

- Altérer ou réparer une antiquité située sur le site, ou y ajouter quoi que ce soit ;
- Démanteler une antiquité, l'enlever en partie ou la déplacer ;
- Écrire, sculpter ou peindre ;
- Ériger des bâtiments ou des murs sur une propriété adjacente ;
- Réaliser une autre opération désignée par le directeur eu égard à un site donné.

Gestion

La propriété du bien se divise entre trois grands propriétaires : l'administration du territoire israélien (80 %), le *Wakf* musulman et les églises chrétiennes (15 %) et des propriétaires privés (5 %).

Suite à la fondation de *Old Acre Development Co. Ltd* (OADC) en 1983, un comité de direction de l'urbanisme a rédigé un nouveau plan directeur pour la vieille ville d'Acre entre 1993 et 2000. Celui-ci tient compte du patrimoine international d'Acre et des prescriptions de la loi de construction et d'urbanisme, tout en envisageant la possibilité de faire de la ville une attraction touristique.

Voici ses principales dispositions :

- Préservation du caractère particulier de la vieille ville d'Acre – valeurs culturelles, architecturales et esthétiques.
- Préservation du tissu physique, avec cependant adaptation au mode de vie moderne.
- Apport d'une solution aux habitants en matière de logement résidentiel, d'environnement, de services publics, d'infrastructure, d'emploi et d'implication dans le développement et l'urbanisme.
- Développement du tourisme en tant qu'activité économique principale d'Acre, de la Galilée occidentale, et de tout l'État d'Israël.
- Définition de l'usage autorisé pour chaque lot de terrain et bâtiment.
- Définition des priorités et de la distribution des ressources.
- Planification globale, tout en apportant des solutions à des programmes adéquats spécifiques au stade de la planification et de l'exécution.
- Apport d'une solution pour le cadre de planification – systèmes urbains tels que transport, infrastructures, signalisation, maintenance, gestion et préservation de l'environnement.

L'élaboration du plan a impliqué plusieurs études et enquêtes : étude de l'état des bâtiments, élaboration d'un plan de circulation, étude de la morphologie des maisons résidentielles, enquêtes sur les besoins potentiels des

touristes et sur l'infrastructure de services (eau, électricité, etc.). Ce travail a abouti à l'identification d'un besoin urgent d'intervention et de certaines priorités.

Les instances dotées de pouvoirs de gestion aux termes du plan directeur sont les suivantes : la municipalité d'Acre, *Old Acre Development Company Ltd*, l'autorité des Antiquités Israéliennes (et son département de Conservation), et l'administration du Territoire Israélien (Autorité Nationale du Logement). La gestion du site est sous la responsabilité de l'OADC, organisme professionnel public spécialisé dans la gestion, l'économie et le marketing ; c'est aussi lui qui coordonne les activités des autres partenaires. Le département de Conservation de l'autorité des Antiquités Israéliennes, dont le personnel se compose d'architectes de conservation, d'ingénieurs, d'archéologues et de conservateurs spécialisés, est responsable de tous les travaux de conservation.

Les activités de suivi et de contrôle conduites en vertu du plan sont les suivantes :

- Inspection municipale aux fins de l'application de la loi sur la construction et l'urbanisme ;
- Inspection archéologique en vertu de la loi sur les antiquités (article 29.a) ;
- Inspection de la conservation ;
- Comité de direction de la conservation, composé de représentants des instances suivantes : département de la conservation de l'autorité des Antiquités Israéliennes, ingénieur de district, *Old Acre Development Company Ltd*, Autorité Nationale du Logement, architecte du plan directeur, architecte de district de l'administration du Territoire Israélien, plus un représentant de la communauté locale.
- Police touristique municipale.

La municipalité, l'autorité Nationale du Logement et le département de Conservation de l'autorité des Antiquités Israéliennes, tous représentés par des inspecteurs sur le terrain, se partagent le suivi quotidien des édifices de la vieille ville.

L'ICOMOS considère que ce plan et sa mise en œuvre remplissent les conditions concernant la planification de la gestion établies au paragraphe 24.b.ii des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Une approche programmée de la conservation de la vieille ville d'Acre a vu le jour dans les années 1990. La première étude des bâtiments a été réalisée sous le mandat britannique. Une étude approfondie, réalisée en 1962, a servi de base au premier plan directeur. À partir de 1993, une nouvelle série d'études des bâtiments individuels, monuments et blocs ont abouti à la rédaction de plusieurs manuels techniques conçus pour donner aux architectes, aux ingénieurs, aux institutions

et aux particuliers des solutions pratiques portant sur des aspects spécifiques de la conservation et de la restauration des édifices. Sur beaucoup des principaux bâtiments, les travaux de restauration et de conservation s'accompagnent de fouilles scientifiques, qui révèlent les nombreuses facettes de la cité des croisés.

Actuellement, les quartiers résidentiels de la vieille ville présentent peu de signes extérieurs de l'effort de conservation mis en œuvre sur les huit dernières années. En effet, les façades de nombre des bâtiments sont en piètre état, et l'on peut observer des preuves accablantes de l'utilisation de matériaux inadéquats. La surface de beaucoup des petites rues et des espaces ouverts est mal entretenue. Partout sur les façades et les trottoirs court une profusion de câbles et autres éléments infrastructurels.

Les apparences sont cependant quelque peu trompeuses. Les études initiales montrent en effet qu'une grande partie des bâtiments étaient dans un état de délabrement avancé, à tel point qu'ils étaient en danger et que des travaux de consolidation s'imposaient d'urgence. Les travaux structurels intérieurs ont été menés à bien, tout comme la pose de conduites souterraines pour l'électricité, le téléphone et autres services.

Pour la prochaine phase de conservation et de réhabilitation, un projet pilote dans une zone résidentielle traditionnelle a été sélectionné. Les travaux dans le quartier sont en cours ; une approche globale plutôt que fragmentaire, ciblant les structures individuelles, a été adoptée.

Les fouilles de la ville des croisés sous la ville ottomane se poursuivent. Plusieurs solutions novatrices en matière d'ingénierie civile ont été mises au point pour stabiliser les zones mises à jour et permettre la poursuite de l'exploration.

Authenticité et intégrité

Deux périodes historiques ont façonné le visage d'Acre tel qu'on le connaît aujourd'hui : la période des croisades et la période ottomane. La nature particulière de l'évolution de la ville a permis de préserver son authenticité, ainsi que les valeurs fondamentales de chacune des deux périodes et de la ville en général.

L'Acre des croisés est aujourd'hui presque entièrement souterraine, et n'a commencé que récemment à être mise à jour. Les vestiges bien préservés incluent de larges portions du tissu urbain et des bâtiments parfaitement intacts – murs, quartiers, rues, allées, forteresses, édifices publics ou religieux, habitations et échoppes, ainsi que l'infrastructure souterraine, les détails architecturaux, les plâtres d'origine et la maçonnerie. Les plans de construction sont clairement identifiables ; les techniques et matériaux de construction peuvent être déterminés avec précision.

La ville ottomane a été construite sur la ville des croisés et a pris la forme d'un système urbain d'allées, de cours et de places, reflet des valeurs de la société musulmane. Les conditions géographiques qui ont déterminé son développement, de même que sa structure socio-économique, ont conservé l'intégrité d'Acre en tant que ville essentiellement ottomane, sans changements notables aux XIXe et XXe siècles.

Acre a conservé son caractère de ville portuaire, mélangeant édifices publics, caravansérails (*khans*) et bâtiments religieux aux côtés de marchés, de petites échoppes et de grands quartiers résidentiels, avec un port actif qui demeure une source de revenus et une porte d'entrée dans la ville. La plus grande partie des bâtiments d'Acre ont conservé la forme qui était la leur à l'époque de leur construction, avec peu d'altérations sur les 150-300 dernières années. L'Acre ottomane existe au sein d'une bulle architecturale/sociale où se rencontrent l'Orient et l'Occident.

On peut donc en conclure qu'Acre satisfait tous les critères concernant l'intégrité et la fiabilité des sources d'information exprimés dans le document de Nara et requis par le paragraphe 24.b.i des *Orientations*.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité Acre en février 2001. Le Comité scientifique international pour les villes et villages historiques de l'ICOMOS (CIVVIH) a également fourni une évaluation de la « valeur universelle exceptionnelle » du bien proposé pour inscription.

Caractéristiques

Acre est un exemple magnifiquement préservé de ville fortifiée à l'intérêt historique tout particulier. Elle joua un rôle prépondérant à l'époque des Croisades en Terre Sainte, tout d'abord comme port principal puis comme capitale du second royaume de Jérusalem, pendant un siècle. Après une longue période de déclin, durant laquelle elle n'en demeura pas moins le principal port d'arrivée pour les pèlerins chrétiens se rendant à Jérusalem, elle s'épanouit à nouveau au XVIIIe siècle, en qualité de capitale de l'Empire ottoman dans la région. Son parcours historique lui confère un caractère unique, en ce que d'importants vestiges de la ville des croisés sont préservés, virtuellement intacts, sous la ville musulmane typique d'aujourd'hui, et ont récemment été mis à jour par des fouilles scientifiques.

Analyse comparative

Il existe trois villes méditerranéennes susceptibles d'être, avec raison, comparées à Acre : en Grèce, Rhodes (déjà inscrite sur la Liste du patrimoine mondial), à Chypre, Famagouste (Magussa), et au Liban, Sidon. L'histoire de ces trois villes est longue, et les périodes pertinentes, pour la comparaison, commencent à l'époque des croisades.

Rhodes fut fondée après l'expulsion des croisés de Terre Sainte, et appartenait exclusivement à l'ordre de Saint-Jean (Hospitaliers). À l'inverse, Acre fut fondée à l'apogée des Croisades ; elle devint la capitale du royaume des croisés, ses habitants représentant tous les ordres des croisés, reflet de l'histoire des croisades en Terre Sainte.

La Rhodes contemporaine est plus une ville européenne médiévale qu'Acre, laquelle, sous sa forme actuelle, est ottomane. Elle n'a également subi aucun projet de restauration majeur au XXe siècle.

Après la prise et la destruction partielle d'Acre, Famagouste hérita de sa place de principal port commercial de la région, quoiqu'elle n'ait jamais réussi à rivaliser avec Acre : jamais elle ne connut la même importance, ni n'atteignit le degré de développement qui était celui d'Acre à son apogée. Famagouste représente essentiellement une ville construite pendant le retrait des croisés. De plus, elle ne faisait pas partie de l'itinéraire des pèlerinages en Terre Sainte. À première vue toutefois, Famagouste ressemble à Acre : c'est elle aussi un exemple de cité portuaire ottomane ayant subi quelques changements. Mais il existe une différence fondamentale entre elles : la ville croisée de Famagouste n'est pas entièrement préservée sous la ville ottomane, mais mélangée à cette dernière.

Sidon était elle aussi une importante ville portuaire à l'époque des croisades, mais elle n'était qu'une parmi d'autres, là où Acre était la capitale. Il reste aussi beaucoup moins de témoignages de la ville croisée à Sidon qu'à Acre.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

Les plans fournis avec le dossier de proposition d'inscription ne font apparaître aucune zone tampon pour protéger la vieille ville d'Acre, comme l'exige le Comité du patrimoine mondial. Il convient d'en définir une et de promulguer des réglementations appropriées avant que le bien puisse être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Le problème le plus sérieux auquel sont confrontés les responsables de la conservation et de la maintenance de la vieille ville est de nature sociale. En effet, l'on constate une absence quasi totale de fierté du patrimoine. Aujourd'hui, rares sont les habitants qui ont des liens familiaux avec la ville, et ils ne s'identifient pas à celle-ci. De surcroît, beaucoup des habitants sont au chômage ou mal payés, et n'ont donc pas les moyens de vivre ailleurs. Dès que leur sort s'améliore, ils cherchent immédiatement un logement en dehors de la cité fortifiée, et ne se sentent donc tenus par aucune obligation de respect envers ce qui n'est pour eux qu'un lieu de résidence provisoire.

Les responsables de la vieille ville d'Acre ont donc fort à faire en matière d'éducation, afin d'enseigner aux habitants qu'ils vivent dans une ville dotée d'un riche passé et patrimoine. Les efforts déjà faits sur les deux ou trois dernières années, depuis que l'on sait qu'Acre figure sur la liste indicative d'Israël, doivent être maintenus et intensifiés. Le programme éducatif devrait être accompagné d'un programme social intensif dont l'objectif serait d'améliorer la qualité de vie des habitants d'Acre.

La recommandation de l'ICOMOS, que cette proposition d'inscription soit renvoyée à l'État partie, en demandant la définition et la mise en place de la protection réglementaire d'une zone tampon adéquate ainsi que l'apport d'informations concernant des projets pédagogiques et sociaux, existants et envisagés, relatifs à la protection et à la conservation du patrimoine, a été soutenue par le Bureau à sa réunion de juin 2001.

L'État partie a fourni ces informations le 28 septembre et elles répondent tout à fait aux exigences du Bureau et de l'ICOMOS.

Breve description

Le paysage urbain de la ville portuaire fortifiée d'Acre est typique de la perception islamique de la conception urbaine, avec des rues étroites et sinueuses, de magnifiques bâtiments publics et de belles demeures. En dessous, presque intacts, se trouvent les vestiges de son ancêtre, la ville croisée, révélée par des fouilles archéologiques.

Déclaration de valeur

Acre est exceptionnelle en ce que, sous son visage actuel de ville fortifiée à l'architecture islamique typique reposent les vestiges d'une ville médiévale quasi intacte, bâtie sur le modèle européen. Elle représente un témoignage matériel exceptionnel du royaume que les croisés établirent en Terre Sainte aux XIIe-XIVe siècles, ainsi que de l'Empire ottoman des XVIIIe et XIXe siècles.

Recommandation de l'ICOMOS

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii et v* :

Critère ii Acre est une ville historique exceptionnelle, en ce qu'elle préserve d'importants vestiges de ses édifices croisés médiévaux sous la ville fortifiée musulmane actuelle, qui date des XVIIIe et XIXe siècles.

Critère iii Les vestiges de l'Acre des Croisés, à la fois au-dessus et en deçà du niveau actuel des rues, offrent un aperçu unique du tracé et des structures de la capitale du royaume croisé médiéval de Jérusalem.

Critère v L'Acre actuelle est un important exemple de ville ottomane fortifiée, avec des composantes urbaines typiques, telles la citadelle, des mosquées, des *khans* et des bains publics bien préservés, partiellement construits sur les structures sous-jacentes des Croisés.

Recommandation du Bureau

Que cette proposition d'inscription soit *renvoyée* à l'État partie, en demandant la définition et la mise en place de la protection réglementaire d'une zone tampon adéquate. L'État partie devrait aussi fournir des informations au sujet des projets d'éducation et sociaux, existants et envisagés, relatifs à la protection et à la conservation du patrimoine.

ICOMOS, novembre 2001

Cours moyen de l'Adda (Italie)

No 730bis

Identification

<i>Bien proposé</i>	Le cours moyen de l'Adda [extension de Crespi d'Adda, inscrit en 1995]
<i>Lieu</i>	Provinces de Lecco, Milan, et Bergame, région de Lombardie
<i>État partie</i>	Italie
<i>Date</i>	26 juin 2000

Justification émanant de l'État partie

Cette étude confirme sans l'ombre d'un doute que les sites considérés possèdent, à tous les points de vue, les caractéristiques d'une valeur universelle exceptionnelle, comme en atteste la position unanime des experts à ce sujet. La moyenne vallée de l'Adda est un site exceptionnel, quoiqu'il serait peut-être plus juste de dire qu'il s'agit d'un groupe incomparable de sites naturels, technologiques, artistiques et sociaux. La perte de ce système priverait le monde entier d'un groupe de symboles puissants, exemplaires tant par leur caractère unique que par leur importance. Ici, l'histoire, l'art, la nature et la technologie cohabitent, concentrés sur une douzaine de kilomètres à peine.

Les zones avoisinantes qui viennent enrichir ce système - les marais de Brivio (Isola della Torre, Isolone del Serraglio), le ravin de Paderno, la vaste étendue de Trezzo sull'Adda, l'arche de Cassano - ne le déparent pas, bien au contraire. En fait, ils l'enrichissent d'encore plus de profondeur et de trésors.

Il est possible de quitter le système isolé de la rivière et d'atteindre les zones avoisinantes pour suivre un itinéraire thématique - villes historiques, installations industrielles historiques, architecture religieuse ou architecture agricole rurale, zones naturelles, paysages humains, voies historiques, etc., dans un crescendo d'implications et de dérivations légitimes, plausibles et défendables.

[Note L'État partie ne fait aucune proposition dans le dossier concernant les critères en vertu desquels il considère que ce bien devrait être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.]

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Le bien est également un *paysage culturel*, aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Histoire et description

Histoire

La gestion de l'eau - pour le transport, l'irrigation, le drainage - sous-tend toute l'histoire et le développement de la région. Cela commence à l'époque romaine, dès le II^e siècle après J.-C., quand les premiers efforts sont faits pour rendre navigables les petites rivières traversant un terrain souvent difficile, afin de faciliter les échanges entre l'empire occidental et l'empire oriental.

Au Moyen Âge règne une intense rivalité politique et commerciale entre les villes États de Lombardie. Vers la fin du XII^e siècle, Milan se lance dans la construction d'un premier canal, le Naviglio Grande, sur lequel se développe un important commerce de toutes sortes de marchandises. Beaucoup d'autres suivront. Le composant majeur de ce système de voies navigables est le canal de Martesana, construit entre 1457 et 1463 selon les plans de l'ingénieur Bertoli de Novate dans la vallée de l'Adda. À la fin du XV^e siècle, 90 km de canaux permettent le commerce entre l'Adriatique et Milan.

Cependant, il demeure quelques obstacles physiques à surmonter, notamment les rapides de Paderno, entre Paderno d'Adda et Trezzo d'Adda, où commence le canal de Martesana. Au début du XVI^e siècle, le roi de France, François I^{er}, finance une commission d'étude pour un nouveau canal navigable, laquelle préconise l'ouverture des voies entre le lac de Côme et Milan. En 1518, le sénat milanais approuve un projet d'amélioration de la navigation dans la moyenne vallée de l'Adda entre Brivio et Trezzo : un canal est construit pour contourner les segments les plus difficiles de ce tronçon de la rivière.

Les travaux sur le canal de Paderno commencent immédiatement, sous le contrôle de l'architecte et peintre Giuseppe Meda. Ils sont abandonnés en 1599 à la mort de Meda, et ne reprennent qu'en 1773, alors que la Lombardie est tombée sous domination autrichienne. Le canal ouvre officiellement en 1777, mais un problème technique retarde sa mise en service pendant encore deux ans.

L'émergence du chemin de fer (le premier est construit en Lombardie en 1840) entraîne le déclin de l'utilisation des canaux, comme c'est le cas partout ailleurs en Europe. La fin du siècle les voit reprendre une activité : les canaux de Lombardie servent à apporter en Italie le charbon utilisé pour générer de l'électricité. Mais c'est à cette époque que l'on discerne le potentiel de l'eau en matière de production d'électricité. En 1898, la société italienne Edison commence à utiliser le canal de Paderno pour sa centrale hydroélectrique de Bertini. Entre 1901 et 1920, d'autres lui emboîtent le pas (Taccani, Esterle et Semenza). L'électricité produite dans la vallée de l'Adda joue un rôle prépondérant

dans l'expansion économique de l'Italie dans les années qui précèdent le début de la première guerre mondiale.

Le XXe siècle est le théâtre de la désaffection progressive et régulière de l'utilisation des canaux pour la navigation. L'entretien devient si coûteux qu'en 1953 le canal de Martesana est retiré du système navigable. Ils fournissent de l'eau d'irrigation et alimentent certains sites industriels, comme des fabriques de textile et des presses. Ils sont d'ailleurs l'une des raisons qui préside à l'installation de la fabrique de textile et du village ouvrier de Crespi dans la vallée en 1878.

Description

La zone proposée pour inscription suit le cours de la rivière Adda, du barrage d'Olginate (et un peu plus au nord, le lac Garlate, pour inclure le musée de la soie qui s'y trouve) jusqu'à Cassano d'Adda, où le canal d'irrigation de Muzza rejoint la rivière. Elle couvre 1874,2 hectares et est entourée par une zone tampon (le parc du nord de l'Adda) de 7115 hectares.

À partir du lac Olginate (77 hectares), l'Adda serpente à travers une zone marécageuse qui constitue l'Isola della Torre (l'île de la Tour) et l'Isolone del Serraglio (l'île de la Ménagerie). La zone est intacte et abrite une faune et une flore riche.

Sur la berge gauche se trouve la vallée de la Sonna, avec un ensemble de moulins à eau aujourd'hui à l'abandon. Un plan de sentier pédestre entre Volpino, sur les versants du mont Canto, et Crespi d'Adda, est actuellement à l'étude.

Sur ce tronçon de la rivière, la plus grande ville est Brivio, à l'intersection d'une voie romaine majeure, reliant Milan à Bergame et Aquilée, et de l'Adda (d'où le nom de la ville, qui vient du mot celte qui signifie « pont »). Elle devint un important pôle commercial, mais aussi une place forte sur la frontière.

Le système de gestion de l'eau repose sur le ravin de Paderno, entre Robbiate et Cornate. Il s'agit d'un exceptionnel environnement naturel fait d'abruptes roches érodées ; il n'est pas surprenant que Léonard de Vinci l'ait choisi comme arrière-plan pour l'une de ses toiles les plus célèbres, *la Vierge aux Rochers*. Le canal lui-même est un exemple remarquable de canal étagé. C'est un monument au génie hydrologique de Léonard combiné à l'expertise de l'architecte Giuseppe Meda et du mathématicien Paolo Frisi. La navigation sur les rapides de Paderno est assurée par un système de bassins sur le principe de Léonard de Vinci. Il existe également une série de centrales hydroélectriques le long du canal.

Le cours de la rivière se fait ensuite moins violent, sinuant autour d'un grand méandre à Trezzo sull'Adda, où le barrage de la centrale de Taccani crée un paysage spectaculaire, dominé par la centrale et par le château Visconti, du XIVe siècle.

Sous Trezzo, le Brembo rejoint la rivière, formant ainsi la péninsule de Capriate San Gervasio, où se trouve le site du Patrimoine mondial de Crespi d'Adda. Plus en aval s'étend le paysage pittoresque de Vaprio d'Adda, avec ses villas, ses petites villes et ses sites proto-industriels.

Le petit canal de Martesana court parallèlement à ce tronçon de la rivière, du hameau de Concesa, au sud de Trezzo, jusqu'à La Volta (Cassano d'Adda), où il prend un virage à 90° vers l'ouest pour partir vers Milan. Sur la rive opposée (orientale), entre Vaprio et Cassano, se trouve le peuplement industriel de Fara Gera d'Adda, bâti le long d'un court canal industriel.

Cassano est la dernière ville de la zone proposée pour inscription, notable pour son système complexe de canaux d'irrigation. Le plus vieux de ceux-ci, le canal de Muzza, a été construit en 1220 ; son point de confluence avec l'Adda marque la limite sud de la zone proposée pour inscription.

On compte un certain nombre de bâtiments historiques protégés le long de l'Adda et dans la zone proposée pour inscription ou la zone tampon, parmi lesquels des châteaux, des églises, des abbayes, des bâtiments domestiques, des fermes et des sites industriels.

Gestion et protection

Statut juridique

Dans la zone proposée pour inscription, plus de quarante édifices et monuments jalonnant le cours de l'Adda sont classés monuments historiques en vertu des dispositions de la loi n° 1089 de protection des monuments italiens du 1^{er} juin 1939. Dix-neuf paysages sont pareillement protégés en vertu de la loi complémentaire n° 1497 de protection de la nature du 29 juin 1939. Aux termes de ces deux textes, aucune modification de l'aspect ou de la propriété des biens ne peut avoir lieu sans la permission de l'autorité nationale compétente.

Au niveau régional, le plan statutaire de coordination territoriale et le plan de contrôle du parc du nord de l'Adda adopté par le conseil régional de Lombardie le 8 janvier 1993 impose des limites très strictes aux activités susceptibles d'avoir un impact néfaste sur les peuplements, les bâtiments et les paysages du parc.

Gestion

Les biens au sein de la zone proposée pour inscription appartiennent à des propriétaires divers et variés : instances nationales, autorités régionales et locales, Église catholique romaine, entreprises et particuliers.

La gestion globale est sous la responsabilité de l'agence régionale autonome, l'autorité chargée du parc du nord de l'Adda (Parco Adda Nord), fondé (sous le nom de parc naturel du nord de l'Adda) en 1983. Les grandes lignes de ses politiques de gestion sont définies dans une série de réglementations de planification de l'occupation des sols ayant force de loi à différents niveaux administratifs. Parmi celles-ci, on compte le plan régional pour les zones protégées (30 novembre 1983) et le plan territorial de janvier 1983 (cf. ci-dessus).

Dans le cadre de sa structure de base, le parc dispose d'une stratégie globale de protection de l'environnement et de stratégie culturelle. Le document fourni avec le dossier de proposition d'inscription dresse la liste de plusieurs projets internationaux auxquels le parc collabore, notamment un

projet commun avec des parcs nationaux en Catalogne et en France sur la conservation de l'énergie dans les réserves naturelles, et le projet européen «Canaux historiques». Plusieurs projets internes de recherche sont également en cours, étudiant entre autres les aspects de l'écosystème des marais de Brivio et la réhabilitation des pistes traditionnelles.

Plusieurs activités permanentes programmées s'inscrivent dans cette stratégie : l'acquisition de biens de grande valeur naturelle, la réhabilitation des zones dégradées et la restauration de l'environnement, et le contrôle de la qualité de l'eau. Le parc a pour politique de travailler en étroite collaboration avec des entreprises agricoles et forestières, afin de développer un sens de responsabilité. Il dispose également d'un programme visant le développement d'une nouvelle approche et d'un nouveau mode de raisonnement, où la base industrielle traditionnelle est supplantée par l'utilisation touristique des ressources culturelles et naturelles de la zone.

Si le document mentionné n'est pas un plan de gestion au sens strict du terme, il est conforme au concept italien de parc national. Il n'est pas normatif, les sanctions nécessaires contre les contraventions étant stipulées par la législation nationale et régionale. Il se concentre plutôt sur l'étude et l'inventaire des valeurs culturelles, sur l'éducation et sur la réhabilitation et sur le développement économique et social.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

La conservation de la zone que couvre la proposition d'inscription n'a été prise en compte qu'avec la création du parc, en 1983. À l'époque déjà, l'accent était largement mis sur les valeurs naturelles. Les bâtiments protégés étaient soumis à la surveillance des agences compétentes au niveau national et régional, et la législation de planification, y compris les plans au plus bas échelon administratif (*Piani Regolatori Generali*), garantissait un certain degré de contrôle sur le développement urbain et sub-urbain. La coordination résultant de la création du parc et de son programme stratégique représente une approche plus systématique de la conservation d'un paysage complexe et diversifié.

Authenticité et intégrité

Du fait de sa nature hétérogène, il est difficile d'appliquer le test de l'authenticité à ce paysage, dont une grande partie a évolué, ces derniers siècles, au fil des développements technologiques. Il serait probablement plus approprié de se pencher sur son intégrité, comme c'est le cas avec la plupart des paysages culturels.

Le trait qui unit ce paysage c'est, bien évidemment, la rivière Adda et ses eaux. Le paysage visible aujourd'hui constitue un excellent témoignage de son importance politique et technique et de son évolution depuis le XIII^e siècle. Les travaux hydrologiques inspirés par Léonard de Vinci illustrent particulièrement bien l'importance commerciale de cette voie fluviale à travers l'Italie du nord. L'importance de l'eau pour l'industrie et, par là, pour le développement économique, fournissant tout d'abord une puissance mécanique directe, au moyen de roues hydrauliques, puis

indirecte en mettant la rivière au service de la production d'électricité, est elle aussi parfaitement démontrée, de même que son rôle dans l'amélioration des rendements agricoles grâce à l'irrigation.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise ICOMOS-TICCIH a visité le bien en février 2001. L'ICOMOS a également consulté le TICCIH sur l'importance culturelle de celui-ci.

Caractéristiques

Le tronçon central de la rivière Adda offre un aperçu intéressant de l'exploitation humaine de l'eau, tout d'abord à des fins de trafic commercial, puis au bénéfice direct de l'industrie, en fournissant une puissance mécanique au moyen de roues hydrauliques, et enfin, plus tard, par la production d'électricité dans des centrales hydroélectriques.

Analyse comparative

De par les qualités très diverses de la moyenne vallée de l'Adda, il est difficile de trouver un élément de comparaison précis. La valeur de la conception et de la construction du canal vient du fait qu'ils reposent sur des plans de Léonard de Vinci. Toutefois, en tant que voies de navigation (de simples canaux courant parallèlement à la rivière), ils ne sont pas exceptionnels : on en trouve de meilleurs exemples en Europe – et même, de fait, en Italie (le Naviglio Grande).

De même, la concentration industrielle le long de la rivière est intéressante, mais n'a rien d'unique. Le complexe de l'Adda ne saurait rivaliser, en termes d'importance historique, avec la vallée de la Derwent en Angleterre (proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 2001), remarquable pour le travail de pionnier de Richard Arkwright, et parce que c'est là qu'est née l'usine moderne. En outre, le site industriel le plus important de la vallée, Crespi d'Adda, figure déjà sur la Liste du patrimoine mondial.

Si l'on considère la vallée comme un paysage culturel, il est encore une fois possible de citer de nombreux autres exemples de vallées possédant des caractéristiques et des trajectoires historiques similaires.

À sa réunion de juin 2001, le Bureau a décidé que cette proposition d'inscription devait être renvoyée à l'État partie pour lui permettre d'avoir le temps de fournir des informations supplémentaires. Une documentation supplémentaire a été fournie rapidement et examinée par l'ICOMOS. Elle est composée d'une réfutation détaillée et formulée avec quelque peu de vigueur des arguments de l'ICOMOS pour recommander de ne pas retenir la proposition d'inscription. Il s'agit du travail d'un seul auteur, le Professeur Edo Brichetti. Parmi les points soulevés dans ce document, on soutient que l'évaluation de l'ICOMOS manque de fondements scientifiques, démontre une connaissance inappropriée du site, son contenu est incohérent, est en contradiction avec les principaux experts européens des canaux (incluant le Président du TICCIH), ne parvient pas à prendre entièrement en compte le

développement culturel et historique du patrimoine industriel dans cette région, écarte hâtivement l'importance de Léonard de Vinci et va à l'encontre de la reconnaissance la plus récente de l'importance du patrimoine industriel par le Comité du patrimoine mondial. Le Professeur Brichetti termine son rapport en résumant la justification pour l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Cette documentation a été étudiée avec une grande attention par l'ICOMOS. Il reste d'avis, néanmoins, que la « valeur universelle exceptionnelle » de ce bien n'a pas été établie de manière convaincante. Une grande partie de la documentation supplémentaire est une simple récapitulation du texte du dossier d'inscription, formulé en termes plus vigoureux et emphatiques. L'argument le plus fort a trait à l'application ici pour la première fois des principes de gestion de l'eau développés à l'origine par Léonard de Vinci. Il est bon de mentionner que le système du cours moyen de l'Adda n'apparaît pas dans l'étude internationale sur les canaux préparée par le TICCIH pour l'ICOMOS.

Recommandation de l'ICOMOS

Que cette extension ne soit pas approuvée.

Recommandation du Bureau

Que cette proposition d'inscription soit *renvoyée* à l'État partie pour lui permettre d'avoir le temps de fournir des informations supplémentaires afin que l'extension soit revue lors de la session extraordinaire du Bureau du Comité du patrimoine mondial à Helsinki.

ICOMOS, novembre 2001

Haut-Douro (Portugal)

No 1046

Identification

<i>Bien proposé</i>	Région viticole du Haut-Douro
<i>Lieu</i>	Région du Douro, Trás-os-Montes et Haut-Douro
<i>État Partie</i>	Portugal
<i>Date</i>	30 juin 2000

Justification émanant de l'État partie

Le Haut-Douro constitue un exemple unique illustrant la relation des hommes à un environnement naturel. Il s'agit d'une association monumentale du travail de l'homme et de la nature. Tout d'abord, le fleuve a creusé la montagne profondément pour y faire son lit. Puis les hommes se sont adaptés aux versants abrupts pour y cultiver la vigne. Utilisant les méthodes et les moyens acquis au cours des âges, ils ont scarifié la terre et construit des terrasses soutenues par des centaines de kilomètres de murs de pierres sèches. Avec une grande détermination et leur génie créateur, ils ont maîtrisé les contraintes physiques de l'environnement naturel et exploité les ressources offertes par le climat et la nature du sol. C'est ainsi que naquit une des plus anciennes régions viticoles du monde, qui produit un vin universellement apprécié : le « vin de Porto. »

Les justifications qui président à cette demande d'inscription et nous semblent les plus adaptées, sont les suivantes :

Eléments naturels : les vallées étroites, les pentes abruptes, la rareté de l'eau, les pluies peu abondantes ; la diversité de l'habitat naturel, la transition des influences atlantiques et méditerranéennes ; les récoltes de type méditerranéen : raisins, olives et amandes ; l'éphémère : couleurs, lumière, bruits, silence et odeurs.

Eléments Culturels : utilisation du sol : la structure du paysage, les vignes omniprésentes, les établissements humains, l'aménagement du sol par l'homme ou « anthroposol » ; les voies d'accès – le fleuve Douro et le chemin de fer - ; les particularités culturelles – les *quintas* et les *casais* - ; les structures religieuses et les murs de pierres.

La zone du bien proposé pour inscription est un territoire bien défini et précis qui premièrement est véritablement représentatif de la nature de la région du Douro et de ses trois sous-régions, de la plus atlantique à la plus méditerranéenne ; deuxièmement renferme la majorité des

éléments les plus significatifs, et troisièmement, est la partie la mieux préservée.

La valeur internationale exceptionnelle du Haut-Douro est corroborée par trois des six critères culturels :

Le Haut-Douro est le lieu d'importants échanges de valeurs humaines sur une période définie et dans le cadre d'une aire culturelle spécifique. Le bien est un paysage culturel vivant essentiellement évolutif, véritablement représentatif de la région du Douro. Il reflète des techniques spécifiques d'utilisation durable des sols – appartenant à la fois au présent et au passé – et regroupe un ensemble d'habitats naturels importants, typiques d'un environnement méditerranéen.

Critère ii

Le Haut-Douro est un exemple unique de paysage technologique qui illustre différentes étapes importantes de l'histoire humaine. Malgré une nature hostile à l'installation humaine, l'homme a su adapter les cultures méditerranéennes, en particulier la vigne, l'olive et l'amande, en terrasses aménagées sur les pentes rocheuses abruptes. L'évolution de méthodes employées à travers les siècles est clairement visible dans le paysage.

Critère iv

Le Haut-Douro est un exemple exceptionnel d'établissement humain et d'utilisation traditionnelle des sols devenus vulnérables sous l'effet de mutations irréversibles. Bien que sa nature géomorphologique et son climat n'invitent pas à l'installation de l'homme, la vigne – ainsi que l'olive, l'amande et d'autre fruit et céréales – ont soutenu une activité économique dynamique.

Critère v

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *site*. Aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial*, c'est aussi un *paysage culturel*.

Histoire et description

Histoire

Des découvertes archéologiques récentes ont révélé la présence de très anciens établissements humains dans les vallées plus abritées du Douro et ses affluents et dans les montagnes avoisinantes. Les nombreuses gravures rupestres paléolithiques découvertes dans l'extrême est de la région du Douro, entre les vallées des rivières Côa, Águeda et Douro représentent un ensemble culturel qui possède une valeur universelle exceptionnelle.

Près de Mirandela, des graines de *Vitis vinifera* ont été récemment découvertes sur le site archéologique datant du chalcolithique de Buraco da Pala, vieux de 3000 à 4000 ans. Toutefois, les traces les plus importantes de viticulture et de fabrication du vin datent de l'occupation romaine et en particulier de la fin de l'Empire d'Occident (IIIe et IVe siècles de notre ère). Au début de l'époque chrétienne, les

Romains redéfinirent l'utilisation des sols et restructurèrent les activités économiques dans toute la vallée du Douro. À partir du Ier siècle, ils introduisirent ou encouragèrent la viticulture, la culture des oliviers et des céréales (la « trilogie culturelle de l'agriculture méditerranéenne »), exploitèrent les nombreuses sources et les minerais et construisirent des ponts et des routes. Un des plus importants sanctuaires ruraux en Europe (Panóias, près de Vila Real) montre des traces de cultes religieux locaux, romains et orientaux.

Du début du Moyen Âge jusqu'à la période précédant la naissance du Portugal en tant que nation au XIIe siècle, la vallée du Douro fut dominée successivement par les Suèves (Ve siècle), les Wisigoths (VIe siècle) et les Maures (VIIIe – XIe siècles). L'ouverture de la région à une succession de cultures se chevauchant continuellement se reflète dans l'imaginaire collectif traditionnel. La victoire des Chrétiens sur les Maures dans la péninsule ibérique ne semble pas avoir interrompu l'ancienne tradition d'interpénétration des peuples et des cultures dans la vallée du Douro.

L'occupation de la vallée se poursuivit. La viticulture gagna du terrain pendant la période de l'installation et de l'expansion de plusieurs communautés religieuses dont l'importance pour l'économie fut spécialement remarquable à partir du milieu du XIIe siècle, à savoir les monastères cisterciens de Salzedas, São João de Tarouca et São Pedro das Águias. Ils investirent dans de grandes vignes plantées dans les meilleurs sites et créèrent de nombreuses et remarquables *quintas*. La fin du Moyen Âge connut une augmentation de la population, une expansion des activités agricoles et des échanges commerciaux, le développement des villes et des cités, en particulier les cités fortifiées comme Miranda et Porto. Les échanges commerciaux lointains fleurirent avec le transport fluvial des produits de la région vers la ville de Porto et les liaisons avec les grandes voies commerciales européennes. La demande croissante de vins forts pour alimenter la flotte entraîna une nouvelle extension des vignes de la région, en particulier dans les terroirs dont la renommée grandit rapidement pour la qualité de leurs vins.

À partir du XVIe siècle, la fabrication de vins de qualité à des fins commerciales prit de plus en plus d'importance. La viticulture poursuivit son expansion tout au long du XVIIe siècle, accompagnée de progrès techniques pour la production de vins et une participation accrue sur les marchés européens pour le vin. La première référence au « vin de Porto » dans un document d'expédition pour la Hollande date de 1675. Cette période marque le début d'un commerce florissant à destination de l'Angleterre qui bénéficia largement des guerres entre la France et la Grande-Bretagne. Le Porto devint rapidement le premier vin sur le marché britannique, dépassant le vin de France, d'Espagne et d'Italie. Le Traité de Methuen signé en 1703 entre le Portugal et l'Angleterre consacrait le commerce du Porto en accordant des droits préférentiels aux vins portugais. Durant le XVIIIe siècle, la dépendance de la vente de vins alcoolisés du Douro à l'égard du marché britannique se traduisit par l'adaptation du produit au goût de ce marché et en même temps par un accroissement rapide du nombre de négociants en vins britanniques. La *British Factory House* fut fondée à Porto en 1727.

Des conflits naquirent entre ces intérêts commerciaux et les viticulteurs du Douro. Ces derniers furent contraints d'accepter des prix toujours plus bas en même temps qu'une demande pour des vins toujours plus sucrés, plus forts et plus sombres avec un degré d'alcool toujours plus élevé. L'État entreprit donc de réglementer la production et le commerce de ce produit économique vital, initialement avec la création, par Charte royale, le 10 septembre 1756, de la *Companhia Geral da Agricultura das Vinhas do Haut-Douro*. La région de production fut officiellement délimitée. Le périmètre englobant les vignes fut précisément délimité par 335 grandes bornes de granite, rectangulaires, plates ou semi-circulaires. L'inscription *FEITORIA* et la date de la mise en place (habituellement 1758, parfois 1761), furent gravés sur le côté orienté vers la route.

Ce premier bornage traduit les premières manifestations de pratiques indéniablement modernes. Il implique l'établissement d'un inventaire et la classification des vignes et de leurs vins selon la complexité de la région. Ce fut le début d'une institutionnalisation destinée à contrôler et certifier le produit, et l'élaboration d'un vaste cadre juridique.

Le premier bornage engloba la zone traditionnelle de production viticole, essentiellement le cours inférieur du Corgo. Ce n'est qu'entre 1788 et 1792 que les vignobles s'étendirent au Haut-Douro. La poussée des vignobles commerciaux à l'est des gorges ne se produisit toutefois qu'après les vagues d'épidémies qui attaquèrent les vignobles (en particulier les attaques de l'oïdium en 1852 et du phylloxéra en 1863) qui dévastèrent les vignes des régions viticoles traditionnelles. Le relâchement du contrôle sur la production et le commerce (1865–1907) et la construction de la ligne de chemin de fer du Douro (1873–1887) encouragèrent cette expansion. Lorsque, en 1907, l'État entreprit une profonde révision de la législation qui réglementait le secteur viticole, la nouvelle délimitation couvrit la totalité de la zone occupée par les vignes, y compris le Haut-Douro, jusqu'à la frontière espagnole.

En 1876, les fermiers du Douro commencèrent à récupérer les vignobles qui avaient été atteints par le phylloxéra. Comme partout en Europe, la solution ne fut trouvée qu'avec l'introduction de ceps américains sur lesquels furent greffés des variétés locales. Le retour à la production du vignoble du Douro et l'introduction de nouvelles techniques de plantation et de soins de la vigne eurent des conséquences importantes sur le paysage, avec la construction de plus grands *socalcos*, de murs plus hauts et plus géométriques, très différents des anciennes terrasses aux murs plus bas et plus tortueux d'avant le phylloxéra.

Tout au long du XXe siècle, la région délimitée du Douro avait connu plusieurs modèles de réglementation. Le comité interprofessionnel de la région délimitée du Douro (CIRDD) a été institué en 1995. Le mécanisme principal de réglementation de la production repose toujours sur le système de distribution du *beneficio*, selon lequel la quantité de moût autorisée pour fabriquer le vin de Porto est attribuée en fonction des caractéristiques et de la qualité des différents vins. La mécanisation a été introduite de manière quelque peu hésitante dans les années 1970 pour aider quelques-unes des tâches les plus dures telles que la scarification de la terre, ce qui permit aussi de mettre en

culture de nouvelles zones sur des terrains en forte pente selon des techniques nouvelles de « plantation verticale » qui n'exigent plus la construction de murs pour soutenir les terrasses. L'impact esthétique de ces nouveaux vignobles sur le paysage est variable, mais la viticulture de montagne du Douro continue de se faire presque exclusivement manuellement. La nature rocheuse du terrain, les versants abrupts et les terrasses existantes sont extrêmement difficiles à adapter à l'utilisation des machines, ce qui n'empêche pas le produit, le vin de Porto, d'être élaboré dans des établissements viticoles modernes totalement mécanisés.

Description

Protégé des forts vents de l'Atlantique par les montagnes de Marão et de Montemuro, le bien proposé pour inscription est situé dans le nord-est du Portugal, entre Barqueiros et Mazouco, sur la frontière espagnole. Le climat méditerranéen dans ce paysage de schiste et de collines abruptes loin de la mer ajoute une saveur unique au sentiment qu'il existe un *genius loci*. On dit ici : « Neuf mois d'hiver et trois mois d'enfer ».

Les terrasses, en se fondant à l'infini dans les courbes du paysage, donnent au bien un caractère unique. Vu d'en haut, les vignobles ressemblent à des multitudes de pyramides aztèques.

Le Douro et ses principaux affluents - Varosa, Corgo, Távora, Torto et Pinhão - constituent la structure du bien proposé, lui-même défini par une succession de lignes de partage des eaux. Les eaux du Douro sont retenues et sa vallée dans les limites du bien compte un long réservoir de 100 à 200 m de large. Bien que le barrage apporte un changement important par rapport à la situation écologique et esthétique antérieure, la partie inondée de la vallée n'était ni habitée ni cultivée. Les limites correspondent à des caractéristiques naturelles du paysage – cours d'eau, corniches et chaîne de montagne, routes et chemins.

La zone du bien proposé est composée de :

La région viticole du Haut-Douro	24 600 ha
La zone tampon	225 400 ha
La région délimitée du Douro	250 000 ha

Le paysage de la région délimitée du Douro est formé de collines abruptes, de vallées encaissées et de hauts plateaux s'étendant au-dessus de 400 m. Le fond de la vallée du Douro est actuellement rempli des eaux du barrage. Les pentes sont de plus 15 %, en particulier les versants du cours inférieur et du cours supérieur du Corgo. Le sol étant quasi-inexistant, des murs furent construits pour retenir la terre rapportée sur les pentes abruptes. Façonné de la main de l'homme qui cassa la roche, le sol est appelé « anthroposol ».

La principale caractéristique du paysage est évidemment le vignoble en terrasse qui s'étend sur toute la région. Au cours des siècles, les terrasses ajoutées les unes aux autres ont été construites selon des techniques différentes. Les *socalcos*, les terrasses les plus anciennes, utilisées avant le phylloxéra (avant 1860), étroites et irrégulières, soutenues par des murs de pierres schisteuses, sur lesquelles étaient

plantés un ou deux rangs de vignes, étaient régulièrement défaits et remontés.

Les longs alignements de terrasses régulières datent essentiellement de la fin du XIXe siècle, lorsque les vignobles du Douro ont été reconstruits après l'attaque du phylloxéra. Les nouvelles terrasses ont changé le paysage, non seulement à cause des grands murs qui ont été construits, mais aussi parce qu'elles étaient plus larges et légèrement en pente pour assurer un meilleur ensoleillement. De plus, ces terrasses ont été plantées d'un plus grand nombre de rangs de vignes, plus espacés afin de favoriser l'utilisation des charrues tractées par des mules. La grande majorité des centaines de kilomètres de murs qui couvrent les rives du Douro datent de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle. Sur le cours inférieur et le cours supérieur du Corgo, de nombreuses vignes en terrasses ont été plantées après le phylloxéra et représentent jusqu'à 50% de la superficie viticole dans chaque commune. La transformation de l'environnement naturel, la préparation de la terre et la restructuration des versants des collines ont demandé une main d'œuvre importante venant de l'extérieur.

Les techniques de construction des terrasses les plus récentes, les *patamares* et les plantations verticales qui ont commencé dans les années 1970, ont profondément modifié l'apparence de ce paysage construit. De longues parcelles de terre, légèrement en pente, plantées de deux rangs de vignes, ont été disposées de manière à faciliter la mécanisation du travail. On continue d'essayer de nouveaux systèmes afin de trouver des solutions de rechange aux *patamares* et de minimiser l'impact des nouvelles méthodes sur le paysage. Parmi les vignes, il reste des zones qui sont demeurées intactes depuis l'attaque du phylloxéra, des *socalcos* abandonnés, que l'on appelle les *mortórios*. Ils sont recouverts de végétation ou plantés d'oliviers. De plus importantes oliveraies ont été plantées sur le pourtour des vignes. Dans le cours supérieur du Douro, les cultures des oliviers et des amandiers dominent bien qu'elles soient progressivement remplacées par des vignes. Les rives basses du Douro et des cours d'eau dans les collines sont plantées d'orangeraias parfois entourées de murs. Sur les hauteurs, au-delà de l'altitude à laquelle les vignes peuvent pousser, la terre est couverte de broussailles et de taillis et, ici et là, de boqueteaux d'arbres. Il reste quelques forêts sur les crêtes et les rochers escarpés.

Pendant les longs étés chauds et secs, l'eau était collectée dans des bassins souterrains sur les collines ou même parmi les vignes. De là, elle était canalisée dans des gouttières de pierre vers des citernes, habituellement faites de granite, réparties dans les *quintas*. À l'inverse, durant l'hiver très pluvieux, l'eau dévale les collines à torrent. Des conduites souterraines et des tuyaux d'écoulement ou de drainage raccordés en haut des murs de retenues tentent d'empêcher la destruction des *socalcos*.

Des moulins étaient installés sur les cours d'eau, mais les villages sont peu nombreux dans ces lieux tourmentés par la maladie. Au-dessus, des villages aux murs blancs, d'origine médiévale, et des *casais* sont installés habituellement dans les vallées, à mi-hauteur des collines. Autour d'une église paroissiale du XVIIIe siècle, souvent imposante, des rangées de maisons ouvrant directement sur la rue forment un réseau de ruelles tortueuses comportant

des exemples remarquables d'architecture vernaculaire, dont le charme est parfois dénaturé par des bâtiments récents inappropriés. Les *quintas* du Douro sont des éléments importants du paysage, facilement reconnaissable aux différents corps de ferme et bâtiments viticoles groupés autour de la maison principale. Bien qu'elles soient réparties dans toute la région, elles sont notablement nombreuses dans les cours supérieurs du Corgo et du Douro.

Le bien proposé ne comporte aucune église ni aucun sanctuaire d'importance particulière, bien que le paysage soit parsemé de petites chapelles blotties en haut des collines ou à côté des manoirs. Quelques chapelles et sanctuaires ont été construits à l'emplacement d'anciens établissements, la plupart du temps des forts érigés au sommet de collines. Le folklore du Douro est un ensemble de contes et légendes d'origines mixtes, celte, arabe et chrétienne.

Gestion et protection

Statut juridique

Le paysage culturel du Haut-Douro est la propriété de tous. Les divers éléments qui le composent sont toutefois généralement détenus par des particuliers en grand nombre, pour la plupart résidant sur place. Aujourd'hui, 48 000 ha sont plantés de vignes sur plus de 100 000 parcelles ainsi que des dizaines de milliers d'hectares d'oliveraies et d'autres cultures.

La région ne bénéficie d'aucune protection juridique particulière, car la jurisprudence portugaise ne fait pas mention de paysages culturels. Les instruments qui gouvernent l'utilisation des sols et la protection des paysages sont les plans directeurs municipaux, créés par le décret-loi de 1990 No 69. Tous les plans des municipalités incluses dans la région délimitée du Douro sont en vigueur. Ces plans comportent trois chapitres principaux : la cartographie générale, la carte des restrictions mise à jour et les réglementations. Il revient au plan intercommunal pour la région viticole du Haut-Douro d'intégrer les différents Plans.

Gestion

Les actions de gestion dans la région délimitée du Douro se sont rapidement multipliées ces dernières années avec la prise de conscience du fait que des pressions accrues exigeaient une gestion active afin de préserver le paysage et surtout de sauvegarder sa fonction de région viticole. La réglementation actuelle de la région, affiné au cours des siècles, est centrée sur la réglementation, l'octroi d'autorisation et le contrôle de la plantation et de la culture des vignobles. Le processus de réglementation progressive du contrôle local et de la gestion des sols a culminé avec l'approbation, dans les années 1990, des plans directeurs municipaux. Ceux-ci sont centralisés et constituent des instruments uniformes de réglementation et de gestion de l'utilisation et de l'occupation des sols dans le comté.

Les éléments-clés sont :

- Le plan intercommunal pour la région viticole du Haut-Douro (PIOT), orienté vers la conservation et l'amélioration du paysage culturel vivant évolutif ;

- Le Bureau du Haut-Douro, composé d'un personnel d'assistance à la gestion technique qui agit en coopération étroite avec une association pour la promotion du Patrimoine mondial du Haut-Douro ;
- L'association pour la promotion du Patrimoine mondial du Haut-Douro, organisation chargée d'encourager les entités publiques et privées intéressées et/ou impliquées dans la propriété de biens, la préservation, la sauvegarde, l'amélioration et la promotion du Haut-Douro.

La responsabilité de la gestion du territoire et de la gestion et de la protection des biens territoriaux et des infrastructures locales revient aux municipalités. Le bien proposé couvre treize municipalités, plus huit autres qui se trouvent dans la zone tampon. La responsabilité de la gestion des vignes et de toutes les terres agricoles et forestières revient à leurs propriétaires.

Lorsqu'il sera créé, le Bureau du Haut-Douro entreprendra de sauvegarder et de protéger le paysage en coordonnant l'assistance à la gestion technique au niveau local, en collaboration directe avec les municipalités et l'association pour la promotion du Patrimoine mondial du Haut-Douro.

Plusieurs plans basés sur des directives de l'Union européenne concernent actuellement le paysage du Haut-Douro. Les huit communes de la zone tampon possèdent chacune leur plan directeur municipal et plusieurs plans d'urbanisme pour les chefs lieux. De plus, il existe trois plans principaux, actuellement en phase ultime de préparation : le plan pour le réservoir de Carrapateiro, le plan pour le réservoir de Bagaúste et le plan pour le bassin du fleuve Douro. Le plan intercommunal pour la région viticole du Haut-Douro devrait être prêt d'ici la fin de l'année 2001.

Les sources de financement proviennent de l'Europe, de l'État portugais et de la région du Douro. Il est prévu que lorsque les programmes en cours auront été achevés, des financements similaires permettront la poursuite de programmes du même type. Le programme PRODOURO (1996-1999) par exemple se poursuivra de 2000 à 2006 dans le cadre du troisième programme cadre de soutien communautaire. De même, la partie consacrée au tourisme du Programme Économique Opérationnel, permettra sans doute de renforcer la place du Douro en tant que destination touristique.

Le processus engagé par la proposition d'inscription du Haut-Douro sur la Liste du patrimoine mondial a stimulé l'intérêt pour le développement de structures d'accueil touristique. Cette démarche aboutira probablement à la création d'un programme structurel intégré pour le tourisme régional dans le Haut-Douro qui offrira une structure de soutien à de nombreux projets publics et privés pour le développement du tourisme dans la région dans les prochaines années. Certains de ces projets sont déjà réalisés, par exemple la route des vins de Porto, les routes du Moyen Âge, les routes romanes, les trains historiques du Douro, entre autres. Bien qu'important, l'afflux des visiteurs dans la région est atténué par la taille du bien et n'a créé, d'après le dossier de proposition, aucun problème majeur (à l'exception d'au moins quatre cas répertoriés et d'autres, comme ailleurs, implicites). Néanmoins, il n'existe pas de discussion sérieuse sur la nature prévisible

d'un tourisme en expansion ou de son impact à long terme sur le caractère de la région et sur ses besoins en gestion.

Le Haut-Douro offre déjà quelques services aux visiteurs, tels que les bureaux de tourisme municipaux. Il est toutefois essentiels que le programme de gestion du paysage de la région viticole du Haut-Douro traite la question de la création d'un réseau qui intègre tous les services touristiques. Du point de vue de l'industrie du tourisme, le Douro a progressivement acquis une renommée nationale et internationale en tant que nouvelle destination, et le nombre de visiteurs augmente constamment, de 10 à 20 % par an. Les croisières sur le Douro, par exemple, attirent 100 000 personnes par an ; le palais Mateus attire 40 000 visiteurs par an; le Festival de Notre-Dame du Remède à Lamego, attire 10 000 visiteurs. Des promoteurs locaux ont augmenté le nombre de lits dans les hôtels, en particulier dans la catégorie supérieure. Les structures hôtelières existantes pourraient assurer un plus grand nombre de nuitées à condition que le tourisme soit promu tout au long de l'année.

Le programme de gestion du paysage de la région viticole du Haut-Douro vise essentiellement à améliorer le paysage et son patrimoine, réduire toutes les nuisances affectant le paysage et augmenter la qualité de l'environnement et le niveau de vie dans la région. Les programmes doivent s'attacher à améliorer les caractéristiques du paysage, par exemple les murs et les terrasses, étudier le patrimoine, encourager les activités rurales et artisanales, améliorer l'accueil des visiteurs, l'organisation de festivals et des foires paysannes. Sous la rubrique « recherche et développement, éducation, formation et assistance », il convient de dispenser localement une formation sur l'interprétation et la connaissance des paysages. Le plan entraîne aussi la mise en application par le Bureau du Haut-Douro de politiques de gestion et de conservation plus spécifiques, y compris de suivi.

Le plan intercommunal pour la région viticole du Haut-Douro formulera une série de mesures adaptées afin de suivre l'état de conservation du paysage. Parmi les principaux indicateurs, les plus importants sont ceux qui tiennent compte de l'état de conservation des murs, les méthodes de création de nouveaux vignobles, la planification associée d'autres cultures, les arbres utilisés en bordure des propriétés avec les vignes verticales, l'élimination ou la réduction des intrusions dans le paysage et l'établissement d'un état du patrimoine vernaculaire et de sa conservation.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

La conservation en tant que « concept du patrimoine » a été mise en application dans cette zone depuis peu. La viticulture dominant toutes les autres activités, ce sont les besoins fonctionnels qui orientent les actions de maintenance. En conséquence, l'état de conservation du Haut-Douro, en particulier celui de la majorité des murs de soutènement des terrasses, est remarquablement bon et très supérieur à celui de la zone tampon. Là, bien qu'une grande partie de la terre soit exploitée en vignes dans des *quintas* et des *casais* et qu'il existe un patrimoine

vernaculaire considérable, les établissements ont souffert et perdu beaucoup de leur caractère d'origine.

Authenticité et intégrité

Le paysage culturel du Haut-Douro est un exemple éminent de la relation unique de l'homme à son environnement naturel. Il se définit par une gestion sage de ressources limitées en eau et en terre sur des pentes très abruptes. C'est le résultat d'une observation constante et perspicace, d'essais persévérants et d'une profonde connaissance des moyens d'adaptation de la viticulture à des conditions extrêmes et défavorables. Le paysage exprime le courage et la détermination des habitants, leur dévouement et leur génie créatif au service des cycles de l'eau et des matériaux et leur attachement passionné à la vigne. Dans le paysage, la présence simultanée de différents modes de conduite et de soins de la vigne est un exemple extraordinaire de l'aptitude de l'homme à maîtriser les contraintes physiques, ici la création du sol et la construction d'un immense ensemble de *socalcos* soutenus par leurs murs. Le paysage résulte du travail d'une multitude d'artistes anonymes qui ont créé une œuvre collective que l'on peut qualifier de *land art*.

Ce paysage est néanmoins un ensemble en constante évolution, avec de nouvelles formes de terrasses traduisant le recours à de nouvelles technologies. Le paysage est une mosaïque de cultures, de plantations, de cours d'eau, d'établissements et de bâtiments agricoles disposés en *quintas* (grandes propriétés) ou *casais* (petites fermes). Aujourd'hui, celles-ci assument un rôle social actif dans le paysage, et la poursuite d'une économie durable et prospère. L'identification populaire avec la région est renforcée par l'harmonie qui existe entre la région telle qu'elle se présente actuellement et ses limites d'origine.

La région viticole du Haut-Douro a toujours eu une signification différente selon les groupes d'intérêt. Il est certain qu'elle a une signification différente pour le viticulteur qui vit au milieu de ses vignes, qui sont à la fois son seul horizon depuis qu'il est né et sa seule ressource de revenu, et pour l'homme de la montagne qui se souvient des jours heureux où la *roga* coulait joyeusement dans les collines jusqu'à *Terra Quente* et où il passait quelques semaines à faire les vendanges. Le Douro appartient aussi aux petits commerçants et aux intermédiaires de la région, aux propriétaires des *quintas* – portugais et étrangers – qui vivent ici à différentes périodes de l'année, aux négociants en vin sur le Douro et à Vila Nova de Gaia et à tous les gens au Portugal et dans le monde qui ont appris à célébrer chaque grand moment de leur vie ou de la destinée des nations avec un verre de vin de Porto.

Le paysage façonné par l'homme qui revêt tant de significations présente des vues impressionnantes et les rouages complexes de son fonctionnement toujours actuel. Le Haut-Douro possède une valeur universelle exceptionnelle à la fois en tant que construction monumentale dans un environnement exigeant et en tant que site de production unique d'un produit exceptionnel. L'état général de ce paysage historique et sa conservation sont satisfaisants. Il y a eu quelques modifications, mais elles ne semblent pas porter atteinte à l'intégrité du paysage. Quelques terrasses ont beaucoup souffert de pluies torrentielles à la fin du mois de janvier 2001, et un

effort spécial sera nécessaire pour restaurer une partie des vignes.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en février 2001. L'ICOMOS a également consulté le comité scientifique international ICOMOS-IFLA sur les jardins historiques et les paysages culturels.

Caractéristiques

Le paysage offre des panoramas impressionnants entièrement reconstruits par l'homme. C'est le témoignage des efforts gigantesques déployés par de nombreuses générations de vignerons presque anonymes pour maîtriser les contraintes physiques d'un environnement naturel afin de créer les conditions favorables à la production de vins (et d'autres récoltes) dont la qualité et les caractéristiques originales sont saluées dans le monde entier depuis le XVII^e siècle. La spécialisation dans l'élaboration de vins de qualité et l'assimilation ancienne des vins du Douro dans les circuits internationaux a exposé la vallée du Douro à un système de relations cosmopolites.

Les vins du Douro, en particulier le vin de Porto, représentent une création culturelle collective. Depuis des générations, les habitants du Haut-Douro développent des techniques viticoles et d'élaboration des vins, dont beaucoup ont été introduites à l'époque romaine et ont été perfectionnées au Moyen Âge par les communautés religieuses. À partir du Moyen Âge, la vallée du Douro a attiré un grand nombre d'ouvriers de l'extérieur et c'est en grande partie leur monument. Le rôle de la vallée du Douro à la fois comme lieu de destination et lieu de passage des gens et des cultures se poursuit aujourd'hui, transmis dans les coutumes et les traditions orales de ses habitants.

Analyse comparative

La région délimitée du Douro est une des plus anciennes de toutes les régions viticoles du monde. C'est le premier modèle institutionnel constitué pour organiser et contrôler une région viticole. Au contraire de ce qui se passa à la suite des premières démarcations d'autres régions viticoles (Chianti 1716, Tokay 1737), la démarcation du Haut-Douro s'accompagna de mécanismes de contrôle de la qualité du produit soutenus par un cadre juridique et un système de classification et de définition des vins. Par bien des aspects, la législation portant sur l'élaboration des vins de cette région a ouvert la voie aux législations modernes adoptées depuis lors par de nombreux pays producteurs de vins.

Toutes les grandes régions de montagnes productrices de vins dans le monde, y compris la région délimitée du Douro, sont membres du *Centre de Recherches pour la Viticulture de Montagne et/ou en Forte Pente* (CERVIM). Par comparaison avec ces régions, le Haut-Douro est la plus grande, la plus historique, la plus continue et celle qui possède la plus grande variété biologique de vignes qui ont été perfectionnées sur place.

De tous les vignobles historiques de montagne en Europe, celui du Haut-Douro, avec ses 36 000 ha de vignes plantées sur les versants abrupts des collines, est l'exemple le plus important de ce type de viticulture. Il représente environ 18% de tous les vignobles de montagne d'Europe enregistrés au CERVIM.

Les autres régions viticoles déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial - Cinque Terre (Italie), Saint-Émilion (France) et la Wachau en Autriche - sont toutes des paysages culturels. Les prochaines inscriptions concernent vraisemblablement la Région du vin de Pico aux Açores (Portugal) et le Vignoble Champenois (France).

Les *socalcos*, les terrasses d'origine créées pour la plantation des vignes sont une particularité du Haut-Douro. Ce type de construction est purement fonctionnel, mais le paysage qui en résulte, comme aux Cinque Terre, est l'expression des siècles de labeur passés à transformer un sol rocheux couvert de taillis inhospitaliers en une région viticole fertile.

Toutes les régions viticoles du CERVIM – le Haut-Douro tout particulièrement – partagent les mêmes pratiques d'élaboration des vins de qualité, enracinées depuis l'époque romaine et que traduit bien le dicton : « Bacchus aime les versants abrupts ». La vallée du Douro est universellement connue puisqu'elle est la source de l'un des meilleurs vins fortifiés du monde, le vin de Porto.

Cependant, alors que la production du vin contribue largement à l'économie nationale et régionale, paradoxalement, la région des vignobles ne bénéficie que d'un quart de la valeur ajoutée de ce produit. Cela, à l'inverse de la majorité des autres régions de vignobles, explique l'extrême opposition entre l'opulence du paysage et la modestie des édifices.

En tant que paysage agricole, le Haut-Douro présente une manière unique d'optimiser les conditions naturelles : les ressources en eau, très précieuses, sont très étroitement contrôlées afin d'assurer la récolte. En ce sens, il est comparable à un autre paysage appartenant déjà au patrimoine mondial, à savoir les rizières en terrasses de Banaue aux Philippines, un chef-d'œuvre de l'hydrologie de montagne qui a produit un paysage exceptionnel.

Commentaires et recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

L'ICOMOS considère que le Haut-Douro ne montre pas particulièrement un « échange important de valeurs humaines » (critère ii). Le critère iii est bien plus approprié, car le Haut-Douro offre réellement un témoignage exceptionnel d'une tradition culturelle vivante. S'il est sans aucun doute un exemple exceptionnel d'un type de paysage, il n'illustre pas particulièrement bien « les étapes importantes de l'histoire humaine » (critère iv) parce que, malgré la longueur de l'histoire qui s'est déroulée dans cette zone, une bonne partie du paysage visible actuellement date de la fin du XIX^e et du XX^e siècle. Par ailleurs, le Haut-Douro pourrait encore satisfaire au critère iv si la phrase « paysage technologique » était incluse dans le libellé du critère, car cela correspond exactement à ce qu'il est, à savoir un paysage reflétant des réponses aux changements technologiques dans le contexte d'une relation évolutive entre l'homme et les éléments

naturels. L'ICOMOS recommande par conséquent que la proposition d'inscription soit considérée au titre des critères iii, iv et v, comme celle de Saint-Émilion qui lui est très comparable.

L'ICOMOS apprécie l'attrait que représente le développement du tourisme en tant que phénomène relativement nouveau dans la région et encouragerait les autorités dans cette action tout en les informant et en les sensibilisant aux conséquences qui peuvent en découler. Il est en effet décisif d'assimiler des notions telles que la planification et les « mesures appropriées » en termes d'échelles, de conception, de matériaux pour les diverses infrastructures hôtelières et touristiques considérées comme nécessaires qui doivent être intégrées au paysage spectaculaire et fragile de cette proposition. Comme cela s'est produit pour beaucoup d'autres régions, en plus de la laideur, le tourisme peut apporter d'autres risques, comme l'érosion du tissu social, phénomène très inquiétant pour un paysage culturel tel que celui-ci qui, pour rester vivant, requiert un grand nombre d'habitants possédant le savoir-faire et totalement dévoués à leur œuvre. Faute de comprendre pleinement les conséquences du tourisme sur une région pauvre et profondément rurale et en l'absence d'une gestion saine et intelligente des aspects sociologiques et esthétiques du paysage, l'expérience montre que cette région pourrait être fortement compromise dans les 25 ans à venir. La gestion de sauvetage amorcée en réponse au processus de dégradation est reconnue dans la proposition d'inscription. Il est crucial qu'en cas d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial l'alourdissement des pressions qui risque de se produire puisse être immédiatement pris en charge localement.

Il n'est nulle part fait mention d'un quelconque plan de gestion spécifique à la zone dans la proposition d'inscription. Toutefois, la mission d'expertise de l'ICOMOS a constaté qu'il en existe un en préparation. L'ICOMOS recommandait que celui-ci traite les questions de contrôle du développement dans la zone tampon et du maintien des caractéristiques de l'infrastructure du paysage, en particulier les routes locales, étroites et pavées, l'architecture vernaculaire et, surtout, la capacité d'entretenir et de reconstruire les revêtement en pierre des terrasses. Jusqu'à présent, les changements dans les techniques viticoles, y compris les plantations dans les champs dans le sens de la hauteur plutôt qu'en longeant les contours, n'ont pas affecté le paysage ; ils ont ajouté à la profondeur temporelle et à la diversité visuelle. Il est essentiel que les développements futurs de ce « paysage évolutif », par exemple en réponse aux changements techniques, se produisent sur le même mode.

À sa réunion de juin 2001, le Bureau a recommandé que cette proposition d'inscription soit renvoyée à l'Etat partie pour permettre à l'ICOMOS d'étudier le plan de gestion intégré reçu récemment. Cette étude a été réalisée et l'ICOMOS est très impressionné par le soin qui a présidé à sa préparation, et qui prend en considération tous les points soulevés ci-dessus. Le Plan pour le Haut-Douro, qui ressemble beaucoup à celui du Parc national de la vallée de Côa, établit des mécanismes réglementaires pour les municipalités concernées et coordonne leurs plans locaux spécifiques. Il comprend également un programme d'action bien conçu et un plan financier.

Il manque toutefois un élément. Le plan s'applique uniquement à la zone centrale proposée pour inscription et n'offre aucune disposition pour la protection et la gestion de la zone tampon. Bien que l'ICOMOS ne souhaite pas faire de ce point une raison pour recommander que cette proposition d'inscription soit différée, il suggère que le Comité demande à l'État partie de fournir un rapport sur la situation pour sa réunion de 2003, informant sur la mise en œuvre du plan et son efficacité, et présentant également en détail les mesures appliquées dans la zone tampon.

Breve description

La région viticole du Haut-Douro produit un vin de renommée mondiale, le Porto, un vin de qualité, défini et réglementé depuis 1756. Centrée sur la vallée du Douro, à présent inondée, la topographie de la région se caractérise par des vignobles plantés en terrasses de différentes configurations. La plupart datent d'après l'attaque du phylloxéra, au milieu du XIXe siècle, mais certaines sont plus anciennes – la viticulture est pratiquée dans la région depuis au moins l'époque romaine – et celles qui furent ajoutées au XXe siècle portent des nouveaux types de vignes et répondent aux évolutions technologiques et au besoin constant de contrôler l'eau et prévenir l'érosion. Il résulte de ces ouvrages un paysage impressionnant, toujours exploité avec profit selon des techniques traditionnelles par des propriétaires respectueux des traditions.

Déclaration de valeur

Le Haut-Douro produit du vin depuis quelque deux mille ans et, depuis le XVIIIe siècle, son principal produit, le vin de Porto, est célèbre dans le monde entier pour ses qualités. Cette longue tradition a produit un paysage culturel d'une beauté exceptionnelle qui est en même temps le reflet de son évolution technologique, sociale et économique.

Recommandation de l'ICOMOS

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères iii, iv et v* :

Critère iii La région du Haut-Douro produit du vin depuis bientôt 2000 ans et son paysage a été façonné par les activités humaines.

Critère iv Les composants du paysage du Haut-Douro illustrent toute la palette des activités associées à la viticulture – terrasses, *quintas* (complexes agricoles d'élevage viticole), villages, chapelles et routes.

Critère v Le paysage culturel du Haut-Douro est un exemple exceptionnel de région viticole européenne traditionnelle, reflet de l'évolution de cette activité humaine au fil du temps.

Il est suggéré que le Comité demande à l'État partie de fournir un rapport sur la situation pour sa réunion de 2003, informant sur la mise en œuvre du plan et son efficacité, et présentant également en détail les mesures appliquées dans la zone tampon.

Recommandation du Bureau

Que cette proposition d'inscription soit *renvoyée* à l'État partie pour permettre à l'ICOMOS d'étudier le plan de gestion intégré reçu récemment de la région viticole du Haut-Douro.

ICOMOS, novembre 2001

Falun (Suède)

No 1027

Identification

<i>Bien proposé</i>	Le paysage culturel historique de la grande montagne de cuivre de Falun
<i>Lieu</i>	Dalécarlie
<i>État partie</i>	Suède
<i>Date</i>	26 juin 2000

Justification émanant de l'État partie

La grande montagne de cuivre de Falun et son paysage culturel constituent un exemple exceptionnel d'ensemble technologique s'inscrivant dans un paysage industriel historique, avec des bâtiments et des peuplements uniques.

La mine de cuivre de Falun, également appelée la grande montagne de cuivre (*Stora Kopparberget*) est la plus ancienne et plus importante mine en Suède et dans le monde et, en cela, d'une grande signification internationale. C'est l'un des monuments industriels les plus remarquables que l'on puisse trouver sur la planète. Le paysage alentour de la mine, façonné par la main de l'homme, est remarquable et unique, tant selon les standards suédois qu'internationaux. La mine de Falun a développé et influencé la technologie minière internationale et joué un rôle prépondérant dans l'économie mondiale.

Critère iv

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Le bien est également un *paysage culturel*, aux termes du paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Histoire et description

Histoire

Le plus vieux document subsistant à propos de la grande montagne de cuivre date de 1288, mais des études scientifiques suggèrent que celle-ci remonte au VIII^e ou IX^e siècle. À cette époque, le commerce entre l'Allemagne et la Suède est considérable, à l'instar du peuplement allemand en Suède, et il est probable que l'industrie suédoise s'est alors modernisée, sous l'influence allemande, comme en

attestent les techniques appliquées - grillage et drainage - dont on peut retracer les origines continentales jusqu'au massif montagneux du Harz, par exemple.

En 1347, une charte aboutit à la création d'un paysage humain distinctif. Les mineurs se voient accorder le droit d'établir de nouveaux peuplements dans les forêts sans rien payer aux propriétaires terriens ; parallèlement, ils sont exonérés des taxes foncières ou forestières, et peuvent transmettre leurs biens à leurs enfants.

Le XV^e siècle est une période de troubles et de conflits armés. Les ouvriers mineurs de la grande montagne de cuivre y prennent pleinement part, en protestant contre les restrictions commerciales et les taxes. Cette agitation culmine avec le soulèvement de 1531-1534, à la suite duquel plusieurs éminents citoyens de Falun sont exécutés sur les ordres de Gustave Ier Vasa.

Aux XVI^e et XVII^e siècles, la grande montagne de cuivre est la pierre angulaire de l'économie suédoise, plaçant le pays dans les tous premiers rangs des puissances européennes. Au milieu du XVII^e siècle, l'on extrait à Falun 70 % de la production mondiale de cuivre. Le minerai est exporté dans le monde entier : il sert tout aussi bien pour couvrir le toit du palais de Versailles que pour frapper la monnaie espagnole. Les revenus tirés de cette activité financent la désastreuse participation de la Suède à la guerre de Trente Ans (1618-1648).

La grande montagne de cuivre s'organise en corporation, avec des ouvriers mineurs (*bergsmän*) propriétaires de parts (*ffjärdeparter*) proportionnelles à leurs intérêts dans les fonderies de cuivre. La charte de 1347 couvre, entre autres choses, l'extraction du minerai, le peuplement et le commerce dans la région. On peut avec raison considérer cette organisation comme le précurseur des sociétés par actions, et l'on y fait souvent référence comme la « plus vieille compagnie du monde ».

Autour de Falun se développe une région culturelle caractéristique de la Suède, connue sous le nom de Kopparbergslagen. On compte pas moins de 140 fonderies de cuivre dans la région à l'époque, avec, aux alentours, les propriétés et les maisons des ouvriers mineurs. Le paysage agraire est dominé par des pâturages boisés. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, un système de rotation quinquennal des cultures, baptisé *lindbruk* ou méthode de Falun, est mis au point dans la région.

En dépit du haut niveau de développement et d'application de la technologie à la grande montagne de cuivre et autour, les accidents sont inévitables. Ils sont particulièrement nombreux au XVII^e siècle, au plus fort de la production. Le plus dramatique a lieu en 1687, lorsqu'un vaste glissement de terrain creuse la Grande Fosse (*Stora Stöten*).

La ville de Falun est fondée au XVII^e siècle. Sa population, qui compte quelques 6000 habitants, en fait la deuxième ville dans la Suède de l'époque. Le tracé de 1646 subsiste dans les trois quartiers de Gamla Herrgarden, Östanfors et Elsborg.

Les hauts fourneaux de cuivre adoptent un fonctionnement hydraulique dès le XIII^e siècle, tandis que le premier treuil de levage hydraulique est construit en 1555 à Blankstötten, l'une des mines à ciel ouvert. Des bassins, des barrages et

des canaux sont construits pour approvisionner les fourneaux et les mines ; le plus ancien barrage remonte au XIV^e siècle.

De nombreux scientifiques et hommes d'affaires visitent Falun aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, et tous se disent extrêmement impressionnés par le gigantisme de la mine, la fumée des fourneaux, et les remarquables structures industrielles d'exploitation du cuivre. La grande montagne de cuivre devient la première attraction touristique suédoise. La première occurrence enregistrée du mot « touriste » date de 1824.

À partir du XVI^e siècle, la région compte parmi les fers de lance du progrès technologique. Parmi ceux qui y travaillent et y font leurs recherches, on note l'ingénieur en mécanique Christopher Polhem et le chimiste Jöns Jacob Berzelius.

Suite à un ralentissement de la demande en cuivre aux XVIII^e et XIX^e siècles, la production est élargie à d'autres ressources minières de la grande montagne de cuivre, notamment le soufre, le plomb, le zinc, l'argent et l'or. En 1888, l'ancienne compagnie prend la forme d'une société anonyme moderne, *Stora Kopparbergs Bergslags AB*. Les anciens hauts fourneaux à cuivre sont abandonnés, cédant la place à de grandes usines. En dehors de Falun, la société rachète des mines de fer et installe des usines sidérurgiques et des aciéries, devenant l'une des plus grandes compagnies suédoises du secteur. L'autre secteur d'activité est l'exploitation des forêts pour la production de papier et le sciage.

En 1988, la société célèbre son septième centenaire. Toutefois, en 1992, tous les gisements viables de minerai sont épuisés, et l'activité minière doit cesser : la mine jette ses derniers feux le 8 décembre 1998. La seule activité industrielle restante est la production de la peinture rouge traditionnelle et très caractéristique de Falun, utilisée pour protéger les édifices en bois en Suède et dans d'autres parties de la Scandinavie.

Description

Le bien proposé pour inscription se compose de Stora Kopparberg (la grande montagne de cuivre), et de plusieurs zones avoisinantes, qui composent Kopparbergslagen. Le cœur du bien est la mine historique de Falun, accompagnée des installations associées, qu'elles soient au-dessus ou au-dessous du sol. Les autres zones comprennent les hauts fourneaux, les cours d'eau, les bassins, les canaux et les anciens peuplements miniers. Le nord de la mine se compose d'un paysage particulier, fait de crassiers et de vestiges de hauts fourneaux. Il convient d'y ajouter la ville de Falun, avec son plan en damier datant de 1646 et les trois quartiers de maisons de bois (Gamla Herrgarden, Östanfors, et Elsborg). Quatre zones sont des paysages typiques des ouvriers mineurs : la zone au nord du lac Varpan, entre Östera et Bergsgarden, les alentours du lac Hosjö, la vallée de Sundsbornsån et la vallée de Knivaan, de Staberg à Marieberg. Y est inclus également Linnévågen, jadis piste cavalière et chemin de charroi menant à la ville minière de Røros, en Norvège, baptisée d'après l'illustre naturaliste suédois Carl von Linné (Linnaeus), qui l'emprunta en 1734.

- La grande montagne de cuivre

Il s'agit de la mine souterraine elle-même, où les opérations ont pris fin en 1992, et de l'énorme fosse (*Stora Stöten*), de 300 m sur 350, pour une profondeur approximative de 90 m, créée par un colossal affaissement de terrain en 1687. Les visiteurs ont accès à certaines des plus anciennes parties de la mine, notamment l'impressionnant puits de Creutz, d'une profondeur de 208 m, divisé par ce que l'on a coutume d'appeler « la plus haute structure de bois au monde ». Une vaste salle ouverte connue sous le nom de *Allmänna Freden* (paix universelle) présente une sélection d'équipement de travail historique.

Au-dessus du sol, le paysage minier historique comporte des terrils miniers et des tas de « rouge de Suède », ainsi que des édifices historiques des XVII^e–XIX^e siècles. Au fur et à mesure de l'expansion des opérations, plusieurs de ces bâtiments de bois furent déplacés.

Ils incluent des installations minières tels que chevalements, postes de contrôle, dépôts d'explosifs, salles de comptage, bureaux administratifs, ateliers, magasins, moulins et logements. Ils datent de la fin du XVII^e (le *Bergmästaregården*) au XXI^e siècle. Plusieurs ont été adaptés à un nouvel usage : ainsi, l'ancien bâtiment administratif (*Stora Gruvstugan*) érigé dans les années 1770 est devenu depuis 1922 le musée de la Mine. L'usine de peinture du XXI^e siècle, en revanche, est toujours en activité, et produit la peinture « rouge de Suède ». Le bâtiment le plus récent est l'auditorium Berget, dessiné par Bo Wederfors et récompensé du prix de l'architecture en bois décerné par l'Association Nationale des Architectes Suédois en 1988.

- Le paysage des hauts fourneaux

Il se compose de trois grands crassiers au nord du bien proprement dit : Ingarvshyttan, Syrfabriksågen, et Hyttberget. On trouve entre eux les vestiges d'installations industrielles historiques, comme des hauts fourneaux, des fours de grillage et d'anciennes pistes. Des fouilles archéologiques ont été conduites sur plusieurs de ces sites.

- La ville de Falun

Le plus ancien édifice demeurant dans cette ville planifiée, construite en 1646, est l'église de Stora Kopparberg, qui remonte en partie au XIV^e siècle. Sur la grand place (Stora Torget) s'élève l'église Kristine (1642-1660), le palais de justice (1647-1653) et le siège de la compagnie *Stora Kopparberg Bergslag* (1766). Un gigantesque incendie survenu en 1761 entraîna une reconstruction considérable, et l'on trouve quelques bâtiments particulièrement superbes de la fin du XVII^e siècle le long d'Åsgatan.

Falun s'enorgueillit en outre de plusieurs anciennes maisons de travailleurs bien préservées à Elsborg, Gamla Herrgarden, et Östanfors. Comme son nom l'indique, le quartier Villastaden possède pour sa part quelques belles villas du début du XXI^e siècle.

- Les paysages des ouvriers mineurs

Le premier de ces paysages, connu sous le nom de *Bergsmanslandskapet*, s'étend à l'ouest du cœur du bien. Il se compose de terrils miniers, de hauts fourneaux et de

peuplements précoces bien préservés. Un réseau de cours d'eau, de canaux, de digues, de bassins et de barrages s'étend de Igeltjärn, au nord-ouest, jusqu'aux digues de la couronne et à la mine au sud-est.

Le paysage Östera-Bergsgården, au nord-ouest de la mine, sur les berges occidentale et septentrionale du lac Varpan, abrite ces deux peuplements d'ouvriers mineurs, dont chacun comptait une dizaine de hauts fourneaux à cuivre et plus de 25 fours de grillage de minerai au XVIIe siècle. Cet âge d'or transparaît aujourd'hui dans les énormes crassiers, les chambres des fourneaux, les maisons des mineurs et les manoirs. Sur cette zone se dressent quelques propriétés d'ouvriers mineurs particulièrement bien préservées.

Les hauts fourneaux à cuivre ont pour la première fois été inventoriés (en 1357) dans le troisième district, celui de Hosjö. On trouve bon nombre de propriétés de mineurs bien préservées ; c'est dans l'une d'elles, Sveden, foyer du célèbre évêque et auteur Jesper Swedberg et de son fils, renommé dans le monde entier, le philosophe Emmanuel Swedenborg, que se maria von Linné en 1739.

Quant à la vallée de Sundbornsan, qui s'étend le long des cours d'eau unissant les lacs Runn et Toftan au nord de la zone de Hosjö, c'est un paysage façonné par l'homme contenant une multitude de vestiges archéologiques du Néolithique et de l'âge du fer. Il y eut ici, du Moyen Âge jusqu'au début du XIXe siècle, beaucoup de hauts fourneaux à cuivre. Là aussi se dressent de belles propriétés de mineurs datant des XVIIIe et XIXe siècles.

La quatrième zone est la vallée de Knivaan, sur la berge orientale du lac Runn, riche en témoignages de son passé minier. Staberg est particulièrement digne d'intérêt pour ses crassiers et ses vestiges de fonderie. On notera tout spécialement Gamla Staberg, une propriété d'ouvrier mineur datant des environs de 1700, dotée d'un magnifique jardin baroque en cours de restauration.

Gestion et protection

Statut juridique

Les monuments, sites et paysages qui composent le bien proposé pour inscription sont tous protégés par la législation suédoise de protection de la culture et de l'environnement, très exhaustive. Voici les mesures qui leur sont applicables :

- La loi sur les monuments culturels (etc.) (1988: 950) et ses amendements jusqu'au SFS compris (1996:529)

Tous les sites archéologiques et monuments font l'objet d'une protection juridique complète, de même que les bâtiments historiques classés et les édifices ecclésiastiques de l'Église de Suède. Toute intervention doit préalablement être autorisée par la direction du patrimoine national (*Riksantikvarieämbetet*), pour les monuments archéologiques, ou par l'administration de comté compétente, dans le cas du patrimoine bâti.

- Le code de protection de l'environnement (1997)

Ce code pose les principes généraux relatifs à la protection et à la conservation de l'environnement. Il comporte deux

dispositions relatives aux valeurs culturelles. En premier lieu, il spécifie les conditions élémentaires d'utilisation des zones terrestres et aquatiques dans un esprit de maintien de leurs valeurs culturelles. Celles-ci sont applicables aussi bien aux pouvoirs publics qu'aux particuliers ou aux entreprises. En deuxième lieu, il introduit le concept de réserve culturelle. L'usage et la construction, dans ces zones, sont soumis à des restrictions considérables. Le code est sous la responsabilité des administrations de comté ; il interagit avec la loi de 1987 sur la construction et l'urbanisme et l'arrêté associé.

- La loi sur l'urbanisme et la construction (1987: 10)

Ce texte (appuyé par l'arrêté sur l'urbanisme et la construction, mis à jour en février 1997) confère aux autorités locales une autonomie considérable dans la réglementation, l'urbanisme et le développement au sein de leurs districts respectifs. Toutefois, l'État a le pouvoir d'intervenir dans les questions jugées d'importance nationale, lorsqu'il est considéré que le code de protection de l'environnement n'a pas été correctement appliqué. En ce qui concerne le patrimoine culturel, des conditions générales sont définies pour les bâtiments, les sites et les espaces publics à ciel ouvert. Les altérations apportées aux bâtiments existants doivent tenir compte des valeurs structurelles, historiques, environnementales et architecturales. Les traits particuliers des édifices d'importance historique et architecturale doivent être préservés. Les autorités locales sont tenues de rédiger et de mettre en œuvre des plans exhaustifs, rendus exécutoires par le biais de plans de développement détaillés et/ou de réglementations de la zone.

Toute la zone couverte par la proposition d'inscription se décompose en plusieurs zones déclarées d'intérêt national en 1987, aux termes des dispositions du chapitre 3 du code de protection de l'environnement. La Grande Fosse est protégée depuis 1995 par la loi sur les monuments culturels, en tant que site du patrimoine, de par une résolution du comité administratif du comté. Le bien proposé pour inscription compte actuellement treize sites et monuments archéologiques et bâtiments historiques, la loi les protégeant également en qualité de sites du patrimoine ; quatre autres sont envisagés pour ce niveau de protection. En outre, de substantielles parties de ces zones sont également protégées par la loi sur l'urbanisme et la construction. Toutes les zones du bien proposé pour inscription sont couvertes par des plans de développement et des réglementations de zone des autorités locales.

Les autorités compétentes sont l'administration du comté de Dalécarlie (*Länsstyrelsen Dalarna*), la municipalité de Falun et l'Église de Suède, par l'intermédiaire de la Congrégation ecclésiastique de Falun (*Falu Kyrkliga Samfundet*). La direction du patrimoine national (*Riksantikvarieämbetet*) supervise de façon globale tous les biens culturels.

Gestion

La propriété des biens faisant l'objet de la proposition d'inscription et leur gestion sont réparties entre *Stora Kopparbergs Bergslags AB* (la mine de Falun, gérée par le musée de Dalécarlie à Falun), la municipalité de Falun et des particuliers (propriétés, immeubles).

En vertu du code de protection de l'environnement et de l'arrêté d'urbanisme et de construction, un plan exhaustif a été adopté pour Falun en 1998, appuyé par des plans détaillés de développement dans les autres zones, avec des dispositions spéciales pour la protection des bâtiments et des peuplements d'intérêt historique. D'autres plans détaillés de développement sont également en vigueur pour des zones étendues en dehors de la zone proposée pour inscription. Celles-ci sont couvertes par un plan sur l'environnement culturel couvrant l'ensemble de la municipalité, qui remonte également à 1998. Depuis 1998, des travaux sont en cours pour faire de la mine de Falun et de Kopparbergslagen un écomusée. Il s'agit là d'une initiative conjointe de la municipalité de Falun, du musée de Dalécarlie et de *Stora Kopparbergs Bergslags AB* (ci-après dénommé Stora), en collaboration avec des organismes bénévoles.

Quoique l'extraction ait cessé à Falun en 1992, Stora a respecté ses obligations vis-à-vis du patrimoine industriel en entretenant les bâtiments et l'environnement minier adjacent à la grande fosse, ainsi que le mur de bois géant du puits de Creutz. La société dispose d'un plan de gestion à long terme pour l'ensemble de ses sites appartenant au patrimoine suédois, dont Falun est incontestablement le plus important.

Bien que les plans de développement et ceux de Stora couvrent quasiment tous les aspects des futures exigences en matière de maintenance et de développement pour le bien proposé pour inscription, il n'existe aucun plan de gestion *stricto sensu*.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Les compagnies industrielles suédoises sont depuis longtemps conscientes de l'importance de leur patrimoine industriel ; le pays possède d'ailleurs le plus grand nombre de monuments et musées industriels au monde, lesquels couvrent l'industrie minière, la métallurgie, la production de papier et de carton et l'ingénierie. Depuis 1973, plusieurs études et inventaires des biens culturels de toutes sortes ont été réalisés dans la zone couverte par la proposition d'inscription. De celles-ci, la plus complète est vraisemblablement l'inventaire exhaustif et la documentation de la mine elle-même et des bâtiments associés réalisés par la compagnie avant la cessation des opérations minières. D'autres projets d'étude et d'inventaire d'envergure ont été menés à bien par le comité du patrimoine national et le musée de Dalécarlie.

Dans l'exercice de leurs fonctions statutaires, les autorités nationales et locales compétentes ont veillé à ce que les sites et monuments appartenant au patrimoine soient bien conservés. Quant à Stora, elle a assuré que tous les biens lui appartenant soient à cet égard conformes aux prescriptions statutaires.

Authenticité et intégrité

Le degré d'authenticité des bâtiments et monuments individuels de la zone proposée pour inscription est élevé, grâce aux strictes conditions imposées par la législation en ce qui concerne la maintenance et la sélection des matériaux de

restauration, mises en œuvre par les instances compétentes de l'État, du comté et de la municipalité.

L'intégrité de la grande fosse et des bâtiments associés, ainsi que celle du tissu urbain du vieux Falun, a été assidûment préservée par l'application des réglementations légales, renforcées par la volonté des résidents d'assurer la survie du témoignage du superbe patrimoine industriel de Falun.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise ICOMOS-TICCIH s'est rendue à Falun en janvier 2001. L'ICOMOS a consulté les experts du TICCIH sur l'importance culturelle de ce bien.

Caractéristiques

La grande montagne de cuivre et son paysage culturel, à Falun, sont l'un des monuments industriels les plus remarquables au monde. On y a extrait du cuivre depuis le XIII^e siècle, au moins, et probablement avant même, jusqu'à la fin du XX^e siècle. Elle se targue, à juste titre, d'être la plus ancienne société par actions au monde. De nombreuses percées importantes dans le domaine de l'extraction du cuivre et de son exploitation sont originaires de ce site, et le paysage culturel conserve d'abondantes traces de son long et éminent passé technologique. La domination de la Suède dans l'industrie minière du cuivre au XVII^e siècle a eu un profond impact sur le développement économique et politique de ce pays, et par là sur celui de l'ensemble de l'Europe.

Le paysage est remarquable non seulement pour son patrimoine technologique, mais aussi pour sa multitude de vestiges de la structure sociale de la communauté minière. Il contient beaucoup de petits peuplements miniers et de logements de mineurs, ainsi qu'une ville planifiée du XVII^e siècle, illustration vivante du cadre socio-économique propre à une grande partie de l'industrie minière européenne jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Analyse comparative

Plusieurs sites du Patrimoine mondial sont associés à l'industrie minière : Kutna Hora (république Tchèque), le site de Rammelsberg/Goslar (Allemagne), Røros (Norvège), Banská Stiavnica (Slovaquie) et Blänavon (Royaume-Uni) en Europe, et Guanajuato (Mexique), Potosí (Bolivie) et Zacatecas (Mexique).

En ce qui concerne les sites européens, le dossier de proposition d'inscription de Kutna Hora ne s'étend qu'au centre historique, en omettant les premières mines. La valeur de Banská Stiavnica réside également dans son centre ville historique, ainsi que dans son importance dans la recherche et dans la formation minière : les vestiges industriels ne sont pas comparables à ceux de Falun. Le paysage culturel de Blänavon s'est pour sa part développé autour de l'extraction de houille et de fer et de la sidérurgie, mais il est très nettement différent, à bien des égards, de Falun. Røros est une ville en bois très bien conservée, qui s'est développée autour de ses activités d'extraction de cuivre au XVII^e siècle. Si elle ressemble en cela à Falun, l'immense patrimoine

industriel de cette dernière lui fait cependant défaut. La région de la mine d'argent de Rammelsberg et la belle ville médiévale et baroque de Goslar sont comparables, sur l'échelle du temps, à Falun, mais leur patrimoine industriel visible est considérablement moins important.

Et, pour ce qui est des trois sites latino-américains, seul Guanajuato possède des monuments industriels significatifs, différents cependant de ceux de Falun que ce soit du point de vue de l'échelle, de la nature ou de la période d'exploitation.

L'on peut donc avec raison affirmer que la grande montagne de cuivre et son paysage culturel autour de Falun sont exceptionnels en ce qu'ils sont l'un des monuments les plus durables et les plus complets du patrimoine industriel mondial.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

Les biens couverts par la zone proposée pour inscription sont protégés par divers instruments législatifs et réglementations. Ils sont également inclus, à plusieurs niveaux, dans des plans d'occupation des sols. De plus, il existe un plan général d'amélioration et de gestion de tous les sites de Stora appartenant au patrimoine industriel. En revanche, il n'existe aucun mécanisme coordonnant la gestion, que l'ICOMOS et le TICCIH jugent essentiel pour la coordination des diverses mesures d'un plan de gestion détaillé (et qui doit inclure un plan portant spécialement sur le tourisme).

En réponse à la recommandation du Bureau de renvoyer cette proposition d'inscription à l'État partie en demandant que soit élaboré un plan de gestion coordonnée (comme le recommande l'ICOMOS), l'État partie a fourni un plan détaillé. Après examen, il s'est avéré qu'il répond tout à fait aux exigences du Comité et de l'ICOMOS.

Brève description

La très grande excavation minière connue sous le nom de grande fosse est, à Falun, le trait le plus marquant d'un paysage qui illustre la survie de la production de cuivre dans cette région depuis au moins le XIII^e siècle. La ville planifiée de Falun, née au XVII^e siècle et richement dotée en magnifiques bâtiments historiques et les vestiges industriels et domestiques des peuplements disséminés sur une grande partie de la Dalécarlie dépeignent une image vivante de ce qui a été, pendant des siècles, l'une des plus importantes régions minières du monde.

Déclaration de valeur

La grande montagne de cuivre et le paysage culturel de Falun sont les représentants de l'une des premières régions mondiales en termes d'extraction minière et de production de métal. Les opérations minières ont pris fin à la fin du XX^e siècle, mais la région a exercé au fil des siècles une forte influence sur le développement technologique, économique, social et politique de la Suède et de l'Europe. L'histoire de l'industrie minière transparaît dans les abondants vestiges industriels et domestiques caractéristiques de cette industrie qui subsistent encore dans le paysage naturel environnant Falun, façonné et transformé par le génie et les ressources de l'homme.

Recommandation de l'ICOMOS

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii et v* :

Critère ii L'extraction minière de cuivre à Falun a été influencée par la technologie allemande, mais le site, qui devait devenir le premier producteur de cuivre au XVII^e siècle, exerça une influence profonde sur la technologie minière aux quatre coins du monde, et ce pendant deux siècles.

Critère iii L'ensemble du paysage de Falun est dominé par les vestiges de l'extraction et de la production de cuivre, qui commencèrent dès le IX^e siècle et prirent fin dans les dernières années du XX^e siècle.

Critère v Les étapes successives de l'évolution économique et sociale de l'industrie du cuivre dans la région de Falun, de l'industrie « artisanale » jusqu'à la production industrielle dans toute l'acception du terme, se manifestent dans les abondants vestiges industriels, urbains et domestiques qui caractérisent cette activité et subsistent à ce jour.

Recommandation du Bureau

Que cette proposition d'inscription soit *renvoyée* à l'État partie, en demandant l'élaboration d'un plan de gestion coordonnée.

ICOMOS, novembre 2001

Lac de Neusiedl-Fertö (Autriche/Hongrie)

No 772rev

Identification

<i>Bien proposé</i>	Site naturel et paysage culturel du lac de Neusiedl-Fertö
<i>Lieu</i>	Burgenland, Autriche Comté de Győr-Moson-Sopron, Hongrie
<i>État Partie</i>	République d'Autriche et République de Hongrie
<i>Date</i>	27 juin 2000

Justification émanant de l'État partie

Le lac de Neusiedl-Fertö et ses environs constituent un exemple exceptionnel d'établissement humain et d'occupation de territoire, traditionnel et représentatif d'une culture. Le caractère actuel du paysage résulte des formes d'occupation millénaires des terres et d'une économie basée sur l'élevage et la viticulture ayant atteint des proportions inconnues dans les autres régions lacustres d'Europe. Le centre historique de la ville franche médiévale de Rust constitue un exemple éminent d'établissement humain représentatif de la région. La ville offre un aspect architectural particulier dans lequel se reflètent harmonieusement les modes de vie et la culture des populations citadines et rurales de la région.

Critère v

Notes

- i. D'autres éléments relevant du critère v ont été présentés par les États parties mais sont exclus de la présente proposition parce qu'ils se trouvent en dehors de la zone du bien proposé pour inscription.
- ii. Ce bien est proposé en tant que *site mixte* ; la valeur de son aspect naturel a été évaluée par l'UICN dont la recommandation qu'il ne soit pas inscrit sur la base des critères naturels a été acceptée par le Bureau au cours de sa 25^{ème} session de juin 2001.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *site*. Selon le paragraphe 39 des *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial*, c'est aussi un *paysage culturel*.

Histoire et description

Histoire

On distingue deux grandes périodes historiques, la première allant de 6000 ans av. J.-C. jusqu'à la fondation de l'État hongrois au XI^e siècle et la seconde du XI^e siècle à nos jours. Le bien proposé se trouve dans une région qui fut un territoire hongrois du Xe siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Le paysage a commencé à se développer à partir du VI^e millénaire avant notre ère, avec l'installation des premières communautés néolithiques dans une série de grands villages permanents dont les vestiges d'une série d'entre eux sont encore visibles le long de la rive sud du lac. Les liens culturels et commerciaux avec les régions voisines sont caractéristiques d'une période plus tardive du Néolithique. Des éléments caractéristiques particuliers permettent d'identifier une phase au début du IV^e millénaire au cours de laquelle différents sites ont été occupés par des groupes sédentaires vivant de l'élevage. La métallurgie fut introduite vers 2000 av. J.-C.. Tout au long du II^e millénaire, la région partagea avec le reste de l'Europe ce qui semble avoir été une ère de prospérité, dont l'une des manifestations fut le commerce de l'ambre. La route de l'ambre qui reliait la Baltique à l'Adriatique passait à proximité du lac.

À partir du VII^e siècle av. J.-C., une occupation dense des rives du lac commence avec des peuples de la période de Hallstatt (âge du fer) et se poursuit jusqu'aux périodes préhistoriques tardives et à l'époque romaine. Pratiquement tous les villages bordant le lac conservent dans leurs champs des vestiges de villas romaines. À Fertőrákos, deux de ces villas jouxtent un temple mithriaque du III^e siècle apr. J.-C., ouvert aux visiteurs. L'hégémonie romaine s'éteint à la fin du IV^e siècle apr. J.-C., sous le coup de la première d'une longue série d'invasions. Commence alors une période d'instabilité très complexe au cours de laquelle des peuples se succédèrent jusqu'à l'installation de l'empire des Avars au IX^e siècle. Les Hongrois occupèrent le bassin des Carpates et devinrent les seigneurs de la région du lac vers l'an 900 de notre ère.

Un nouvel État et un nouveau système d'administration furent mis en place au XI^e siècle. Sopron, établissement aux origines préhistoriques puis romaines, devint le siège du bailli et le centre du comté du même nom. La formation du réseau des villes et villages d'aujourd'hui remonte aux XII^e et XIII^e siècles, leurs marchés ayant prospéré à partir de 1277, date à laquelle ils furent exonérés de nombreuses taxes. La migration des colons allemands débuta au XIII^e siècle et se poursuivit tout au long du Moyen Âge. Au milieu du XIII^e siècle, l'invasion Tatar épargna cette région qui bénéficia d'un développement ininterrompu du Moyen Âge jusqu'à la conquête turque à la fin du XVI^e siècle. La région vivait de l'exportation des vins et des animaux d'élevage.

La ville de Rust en particulier prospéra grâce au commerce du vin. Avec l'élévation de nouvelles fortifications au début du XVI^e siècle, en réponse à la menace ottomane, commença une période de construction qui se poursuivit du XVII^e au XIX^e siècle par l'édification et l'amélioration des maisons et des édifices à usage d'habitation. L'abolition du servage après 1848 et la situation politique d'après 1867 favorisèrent le développement et le renouveau de l'activité de construction. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les

événements les plus marquants pour la région furent la construction des chemins de fer et l'achèvement des ouvrages hydrauliques.

La frontière austro-hongroise fut créée après la Première Guerre mondiale et coupa la région en deux. Cette division ne devint effective entre les deux pays qu'à la fermeture du rideau de fer entre le monde communiste et le reste de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. Ce fut à Fertőrákos, « le lieu où fut ouverte la première brèche dans le mur de Berlin, » que les participants à un pique-nique paneuropéen découpèrent les barbelés et rouvrirent la frontière qui traverse encore le lac.

Description

Le site transfrontalier du lac de Neusiedl-Fertő s'étend entre les Alpes, distantes de 70km, et les plaines sur le territoire de l'Autriche et de la Hongrie. Le lac est en voie de sédimentation et envahi par les roseaux. Pendant 500 ans il a connu un régime hydraulique actif. Au XIXe siècle, la canalisation de la Hanság isole le lac de la région marécageuse d'eau vive. Depuis 1912, la construction d'un barrage circulaire se terminant à Hegykő au sud a supprimé les inondations.

Le lac est entouré d'une première ceinture de seize villages et d'une ceinture extérieure de vingt autres villages. Toutefois, trois d'entre eux seulement – Podersdorf, Illmitz et Apetion – sont entièrement intégrés dans la zone proposée pour inscription ainsi que certaines parties de Rust et de Fertőrákos. Le palais de la ville de Nagycenk est une enclave isolée et rattachée au bien proposé, de même que le palais de Fertőd, ce dernier étant situé dans une enclave extérieure à la zone tampon.

Parmi les quelque trois douzaines de villages situés dans la zone tampon, plusieurs se distinguent par l'intérêt particulier qu'ils représentent pour le bien proposé : Rust tout d'abord, mais aussi Mörbisch, avec ses ruelles étroites typiques, Donnerkirschen, avec sa structure urbanistique homogène, le village fortifié de Purbach, Breitenbrunn avec sa tour et Fertőrákos, installé à l'origine au bord de l'eau mais actuellement loin de la rive, les eaux du lac ayant diminué. À souligner toutefois que, mis à part certaines parties du premier et du dernier de cette liste, aucun village ne se trouve dans la zone du bien proposé pour inscription. Ils ne seront donc pas décrits ici.

Deux palais sont situés sur des parcelles indépendantes de la zone principale proposée pour inscription. À l'extrémité sud du lac, le palais Széchenyi de Nagycenk est surtout associé au comte István Széchenyi (1791–1860), l'un des grands personnages de l'histoire moderne de la Hongrie. La ville elle-même fut créée par la fusion de plusieurs petits villages médiévaux. Construit à la place d'un ancien manoir, le palais est un ensemble de bâtiments indépendants érigés au centre d'un grand parc, au milieu du XVIIIe siècle. Il acquit en partie son apparence actuelle vers 1800. Dans les années 1830, à l'instar des modèles anglais, on y ajouta le confort sanitaire ainsi qu'un haras à l'est comportant vingt étalons et soixante juments importés d'Angleterre par le comte Széchenyi pour régénérer l'élevage des chevaux en Hongrie. Le jardin baroque du palais date du XVIIe siècle. Son allée principale, longue de 2,6 km, mène au lac. À la fin du XVIIIe siècle, un jardin à l'anglaise y fut créé. Suivant la mode, de grands arbres furent plantés dans les années 1860.

Ce jardin a survécu à la Seconde Guerre mondiale mais le bâtiment a été très endommagé.

De 1769 à 1790 les oeuvres de Joseph Haydn furent jouées pour la première fois au palais Esterházy, à Fertőd. Ce fut le château le plus important de la Hongrie du XVIIIe siècle, construit sur le modèle de Versailles. Les plans du château, des jardins et du parc, de forme géométrique, rejoignent le nouveau village d'Esterháza, construit en bordure du domaine. Là se trouvent des bâtiments publics, des usines et des quartiers résidentiels. Le château lui-même est disposé autour d'une place aux angles arrondis vers l'intérieur. Au sud s'étend un grand jardin baroque à la française, dont la principale allée fait plus de 1 km. Le jardin a été remanié plusieurs fois, mais le tracé actuel est celui de 1762. Le jardin a été reconstruit en 1904 après une longue période d'abandon et, bien que de nombreux éléments aient nécessité une restauration, la composition baroque est pratiquement intacte.

Gestion et protection

Statut juridique

Le mode de propriété du bien proposé pour inscription est complexe : dans la partie autrichienne, l'État possède moins de 1 %, la plus grande partie des 41 590 ha appartenant à des propriétaires individuels ou à des communes. Dans la partie hongroise, l'État possède 10790 ha (86 %) dans la partie comprise dans le parc national de Fertő-Hanság, les autres propriétaires du parc national et de la zone du bien proposé pour inscription étant des administrations locales, l'Église et des propriétaires privés.

Le bien culturel, qui comprend des monuments exceptionnels, des groupes de bâtiments et des objets, est couverte par la loi autrichienne de 1923 sur la protection des monuments, modifiée ensuite à plusieurs reprises. La totalité du centre historique de la ville franche de Rust est protégée par une ordonnance de protection. En Hongrie, la situation juridique continue d'évoluer. Le parc national de Fertő-Hanság est une création de 1994 et la nationalisation des terrains qui constituent le parc national, appartenant à des coopératives, est en bonne voie. De nouvelles lois visant à remplacer l'approche centrée sur les objets et les monuments sont en cours d'élaboration. La loi n°65 de 1990 fait obligation aux communes et au gouvernement local du comté de protéger l'environnement bâti. La loi n°54 de 1997 vise à promouvoir la préservation des monuments dans un concept total de protection de l'environnement bâti qui tient compte d'un grand nombre d'autres facteurs, y compris la prise de conscience du public à l'égard du patrimoine culturel. Le palais Széchenyi, à Nagycenk, et l'ensemble des monuments historiques sont visés par cette loi. Il en va de même du palais Esterházy de Fertőd ainsi que de l'ancien palais des évêques et son jardin, situés dans la zone protégée de Fertőrákos. La loi n°78 de 1997 a pour objectif la protection des paysages urbains et de la campagne environnante.

La partie hongroise du bien proposé pour inscription est régie par le plan national d'utilisation des sols qui reconnaît le parc national Fertő-Hanság comme zone de priorité extrêmement sensible du point de vue du patrimoine culturel. Le parc a récemment obtenu des aides étrangères importantes pour le développement de son

infrastructure. Globalement, l'objectif est de préserver la totalité du patrimoine en tant qu'entité unique.

Gestion

La responsabilité de la préservation des biens culturels de part et d'autre de la frontière est répartie entre les niveaux local, provincial et fédéral. En Autriche, les effets conjugués de la loi sur la protection des monuments et de la réglementation sur la restauration des villages dans un contexte touristique encouragent un tourisme durable. Dans la pratique, les travaux et les ressources sont confiés au service culturel du gouvernement provincial, à l'association pour le tourisme du Burgenland, aux musées provinciaux et aux conseils consultatifs pour la rénovation des villages. Ces derniers organes ont produit des plans de rénovation des villages qui offrent un cadre pour la gestion et le développement.

La gestion consiste à contrôler et assurer le suivi de l'état de conservation. Un inventaire complet des monuments et des sites, établi au niveau de l'État, est disponible à des fins de préservation et de gestion. Des mesures similaires sont prises du côté hongrois.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

La région entière est une zone de protection de la nature et du paysage depuis 1965. Elle est classée en tant que réserve au titre de la convention de Ramsar depuis 1983. Le lac de Neusiedl-Fertő est une réserve de la biosphère (MAB). En Autriche, le parc national Neusiedler See-Seewinkel (1993) se trouve à l'intérieur de la zone concernée par la convention de Ramsar. La partie sud du site proposé pour inscription (Hongrie) est un paysage protégé depuis 1977 et le parc national Fertő-Hanság a été créé en 1992.

L'aspect extérieur, l'esthétique et la structure d'origine des monuments d'architecture traditionnelle compris dans la zone du bien proposé pour inscription et dans la zone tampon sont bien conservés. La préservation et l'entretien continus des matériaux de construction des bâtiments historiques sont garantis. En 1975, le conseil de l'Europe a nommé Rust « ville modèle » authentique d'une région viticole.

Le gouvernement provincial du Burgenland reconnaît le principe du tourisme durable et les besoins particuliers d'une région qui se caractérise par un ensemble naturel et paysager et des programmes de conservation des monuments. Depuis 1976, il cherche à réduire le tourisme de masse au profit du tourisme individuel. Des politiques et des programmes destinés à présenter et promouvoir la région sont en place dans plusieurs villes et villages et dans le parc national. Néanmoins, en particulier dans la partie autrichienne de la zone tampon, des modifications du tissu urbain en plusieurs endroits et l'apparence de nombreux bâtiments modernisés de manière intempestive au cours des dernières décennies du XXe siècle ont nuit à l'historicité d'un élément important du paysage. Le tourisme s'est développé pendant la seconde moitié du XXe siècle et les autorités reconnaissent néanmoins que des maisons et des paysages urbains convenablement entretenus comptent parmi les principales attractions touristiques de la région. Le parc national

hongrois possède un service spécial responsable du tourisme « doux » ou durable dans une région visitée par environ 500 000 personnes par an.

Authenticité et intégrité

- Authenticité

L'ensemble du paysage ainsi que l'échelle, la structure interne et l'architecture rurale caractéristique des villes et des villages témoignent d'une utilisation agricole des terres et d'un mode de vie paysan qui n'ont connu aucune interruption depuis l'époque médiévale. Le dossier de proposition d'inscription indique que « la zone proposée pour inscription et la zone tampon sont caractéristiques d'une occupation continue depuis le Moyen Âge ». Le mode d'occupation de plusieurs sites correspondant aux villages actuels remonte à l'époque romaine et à des périodes plus anciennes encore. Les bâtiments, les murs d'enceinte et les vues ont été préservés dans des villages comme Donnerskirchen et Purbach, tous deux cependant soigneusement exclus de la zone proposée pour inscription.

Il existe divers modes de propriété se reflétant dans la remarquable architecture rurale des petits villages situés dans la zone tampon ainsi que les palais Esterhazy, à Fertőd, et Széchenyi, à Nagyecenk, qui sont des exemples exceptionnels d'architecture destinée à la noblesse des XVIIIe et XIXe siècles.

- Intégrité

Le paysage de la région du lac de Neusiedl-Fertő possède des caractéristiques climatiques et naturelles qui le rendent propice à l'agriculture et à l'élevage depuis plusieurs millénaires. L'eau, les chenaux sillonnant les marais plantés de roseaux, les prés salés autrefois inondés, les collines bordant la rive ouest du lac, plantées de forêts et couronnées de vignes, présentent non seulement des caractéristiques naturelles et géographiques exceptionnelles mais rappellent aussi des siècles d'utilisation traditionnelle, faisant de la région un exemple de communauté humaine vivant en harmonie avec la nature. Les carrières de calcaire de Leitha, à l'ouest du lac, exploitées depuis l'époque romaine jusqu'au milieu du XXe siècle, ont fourni la pierre de construction des villes de Sopron et de Vienne ainsi que des localités voisines.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission conjointe d'expertise ICOMOS-UICN a visité le site en mars 2001.

Caractéristiques

La région dans son ensemble présente un très grand intérêt culturel quoiqu'une grande partie du paysage concerné s'étende dans la zone tampon. La zone proposée pour inscription se limite essentiellement au lac et à ses rives et ne constitue pas en elle-même un paysage culturel. Le lac se modifie en affectant les environs. La valeur culturelle de la région repose cependant sur les qualités authentiques et pérennes des modes de vie et du paysage, orientés vers l'exploitation traditionnelle et durable de ressources choisies

– en particulier, l’habitat destiné à l’exploitation du roseau, à l’élevage, à la pêche et ou à la viticulture. Le phénomène du tourisme, relativement bien maîtrisé et adapté à la région, qui apporte à la fois diversification et changement, est identifié depuis longtemps. Essentiellement dans la zone tampon, l’insertion d’éléments ostensiblement modernes s’est limitée à certaines des principales bourgades et n’apparaît pas dans le paysage ou les fermes. L’architecture vernaculaire est bien préservée et considérée par beaucoup comme très attrayante. Deux palais, l’un des grands palais d’Europe et un autre d’intérêt national, sont situés dans la zone centrale du bien proposé. Situés sur la rive sud du lac, ils sont tous deux, comme tout ici, étroitement liés au lac.

Analyse comparative

La zone se caractérise par une longue tradition viticole. Depuis l’époque romaine, les vignes élevées sur les basses terres entourant le lac donnent des vins rouges capiteux, les vins blancs légers étant produits par les vignes plantées sur la rive est. Le lac Balaton en Hongrie est une région comparable, si ce n’est que les vignes sont étagées sur des coteaux et descendent jusqu’à la rive, exempte de roseaux. Traditionnellement, le bétail élevé en bordure du lac, sur les prairies de l’Aföld, est vendu sur les marchés autrichiens et allemands. Avec ses riches pâturages, la région bordant le lac présente des caractéristiques naturelles particulières très propices à une économie d’élevage qui rappelle les conditions d’Europe centrale et des grandes prairies d’Asie, inconnues à l’ouest du lac de Neusiedl-Fertő.

Au chapitre « Analyse comparative », le dossier de proposition d’inscription affirme que « la situation géographique du lac a contribué à un processus d’évolution ininterrompu où plusieurs civilisations se sont succédées sur une période de deux mille ans. Ce type d’évolution organique, d’interaction et d’association entre le lac et la population locale ne se retrouve autour d’aucun autre lac comparable ». Toutefois, l’analyse comparative des éléments culturels se limite aux quelques détails précisés ici, alors quelle indique par ailleurs que « Les associations historiques et évolutives des hommes et de l’environnement écologique de la région du lac de Neusiedl-Fertő est unique parmi les lacs salés du monde ». L’analyse comparative des éléments culturels proposée par les États parties présente toutefois des faiblesses : deux affirmations ne constituent pas une argumentation solide. La zone du lac de Neusiedl-Fertő proposée pour inscription et son environnement immédiat ne sont pas présentés comme étant exceptionnels du point de vue de la qualité culturelle ou historique.

Depuis l’avènement de la domestication des animaux vers 6000 av. J.-C., l’occupation de terres lacustres à des fins d’élevage et de pêche est chose courante à travers toute l’Europe. À titre d’exemple, ce type d’occupation s’est développé au deuxième millénaire av. J.-C. autour des lacs suisses, au premier millénaire dans les marais du Somerset en Angleterre et, au premier millénaire après J.C., autour des lacs écossais et irlandais. L’association des activités d’élevage, de pêche et de viticulture en bordure du lac est cependant moins commune et, par la force des choses, confinée à des régions où la viticulture peut se pratiquer. On trouve des régions semblables dans les régions méditerranéennes et dans les vallées du Rhin, du Rhône ou de la Moselle. Dans le cas du lac de Neusiedl-Fertő, il faut

cependant noter une particularité : la salinité du lac, qui ajoute un élément original, inconnu ailleurs. En effet, les rives d’autres lacs salés, par exemple en Israël, n’autorisent ni viticulture ni élevage. L’UICN a préparé une analyse comparative portant sur l’intérêt naturel des lacs salés dans le monde.

Il ressort de l’analyse comparative qu’il existe probablement au lac de Neusiedl-Fertő une rare combinaison de facteurs, notamment des interactions entre les hommes et la nature. Il convient toutefois d’élargir la réflexion sur cette dimension culturelle et naturelle du paysage, en précisant à la fois ce qui mérite d’être proposé pour inscription et les motifs de la proposition et en développant la meilleure argumentation susceptible de défendre la cause du paysage culturel en tant que patrimoine mondial.

Commentaires et recommandations de l’ICOMOS pour des actions futures

i Le dossier ne présente qu’un seul *critère culturel* (v) pour justifier cette proposition d’inscription. La totalité de la zone constitue un « exemple d’établissement humain ou d’occupation traditionnelle du territoire » et un seul critère peut suffire mais la majeure partie de l’établissement humain est exclue de la zone proposée et l’argumentation concernant l’utilisation du territoire se limite à de simples répétitions. L’ICOMOS insiste sur l’importance de prouver qu’une zone est un paysage culturel en termes de patrimoine mondial par la production de preuves culturelles patentes (par exemple par la recherche documentaire) et par des arguments pertinents.

ii L’ICOMOS note en particulier que la proposition repose trop sur la répétition de l’importance des établissements en chaîne le long du lac qui – à en juger par le soin avec lequel la limite de la zone centrale les évite – sont néanmoins délibérément exclus de la zone proposée pour inscription. Cette discordance entre les textes et les graphiques n’est expliquée nulle part. De plus, aucun établissement, ni aucun des deux palais qui sont dans la proposition, n’est illustré par un plan. La section sur le « Bien culturel », qui concerne essentiellement les villages exclus de la zone centrale, est donc largement sans fondement, trop longue et difficile à comprendre.

iii L’absence de plans est préjudiciable à la compréhension du détail et des nuances de cette proposition. La signification de la dimension « culturelle » de l’occupation humaine et le mode d’occupation ne semblent pas avoir été compris. Il n’existe pas d’analyse spatio/temporelle sérieuse des établissements humains, alors qu’elle renforcerait l’intérêt de la proposition d’inscription, à plus forte raison si quelques-uns au moins de ces établissements, soigneusement sélectionnés selon des critères précis, étaient inclus dans le bien proposé : ces établissements font physiquement partie du paysage culturel et devraient être associés au bien tel qu’il est défini, à la fois dans le concept et dans la pratique. L’ICOMOS considère cette question comme centrale pour une proposition correctement formulée et encourage les parties à la traiter.

iv Parallèlement aux demandes de précisions sur les limites principales de la zone centrale, il y a plusieurs autres questions sur des détails des limites telles qu’elles sont définies actuellement.

v L'ICOMOS note que ce bien est proposé en tant que site mixte, l'aspect culturel étant assimilé à un paysage culturel. L'ICOMOS recommande que si l'on doit considérer le lac Neusiedl-Fertő comme tel, le bien proposé pour inscription devra être profondément réexaminé, tant dans les limites de sa zone principale que dans le concept qui le définit. Les États parties devraient être invités à préciser leur réflexion et leur présentation des villages du bord du lac, des champs, des systèmes agricoles, de préférence en les rattachant aux villages.

Ces recommandations ont été acceptées par le Bureau qui a renvoyé la proposition d'inscription aux deux États parties en leur demandant de la revoir comme le proposait l'ICOMOS.

Une documentation complémentaire a été préparée conjointement par le Bundesdenkmalamt (Vienne) et VÁTI KHT (Budapest) et soumise à l'UNESCO. L'ICOMOS a étudié cette documentation et il considère que les États parties ont accordé une attention particulière à ses commentaires et se sont conformés à ses recommandations. Il recommande par conséquent que ce bien soit inscrit sans plus de délai sur la Liste du patrimoine mondial. Il suggère toutefois que les États parties fournissent, dans les deux années suivant l'inscription, un plan de gestion révisé pour la zone agrandie résultant de la modification des limites du paysage culturel.

Déclaration de valeur

La zone du lac de Neusiedl-Fertő est le lieu de rencontre de peuples migrants ou conquérants. Le dynamisme du lac a représenté un défi à relever et une ressource à exploiter pour les hommes installés sur ses rives depuis leur arrivée il y a quelque huit cents ans. Le riche paysage culturel dont il est le cœur a été façonné au cours d'un processus évolutif naturel et par l'homme travaillant et vivant en symbiose avec son environnement naturel.

Recommandation de l'ICOMOS

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du *critère v* :

Critère v Le lac de Neusiedl-Fertő est un carrefour culturel depuis huit millénaires, comme en atteste son paysage varié, résultat d'un processus évolutif et symbiotique d'interaction entre l'homme et son environnement physique.

Les États parties devraient fournir, dans les deux années qui suivent l'inscription, un plan de gestion révisé pour la zone agrandie résultant de la modification des limites du paysage culturel.

Recommandation du Bureau

Que cette proposition d'inscription soit *renvoyée* aux deux États parties en leur demandant de la revoir comme le propose les recommandations de l'ICOMOS.

ICOMOS, novembre 2001